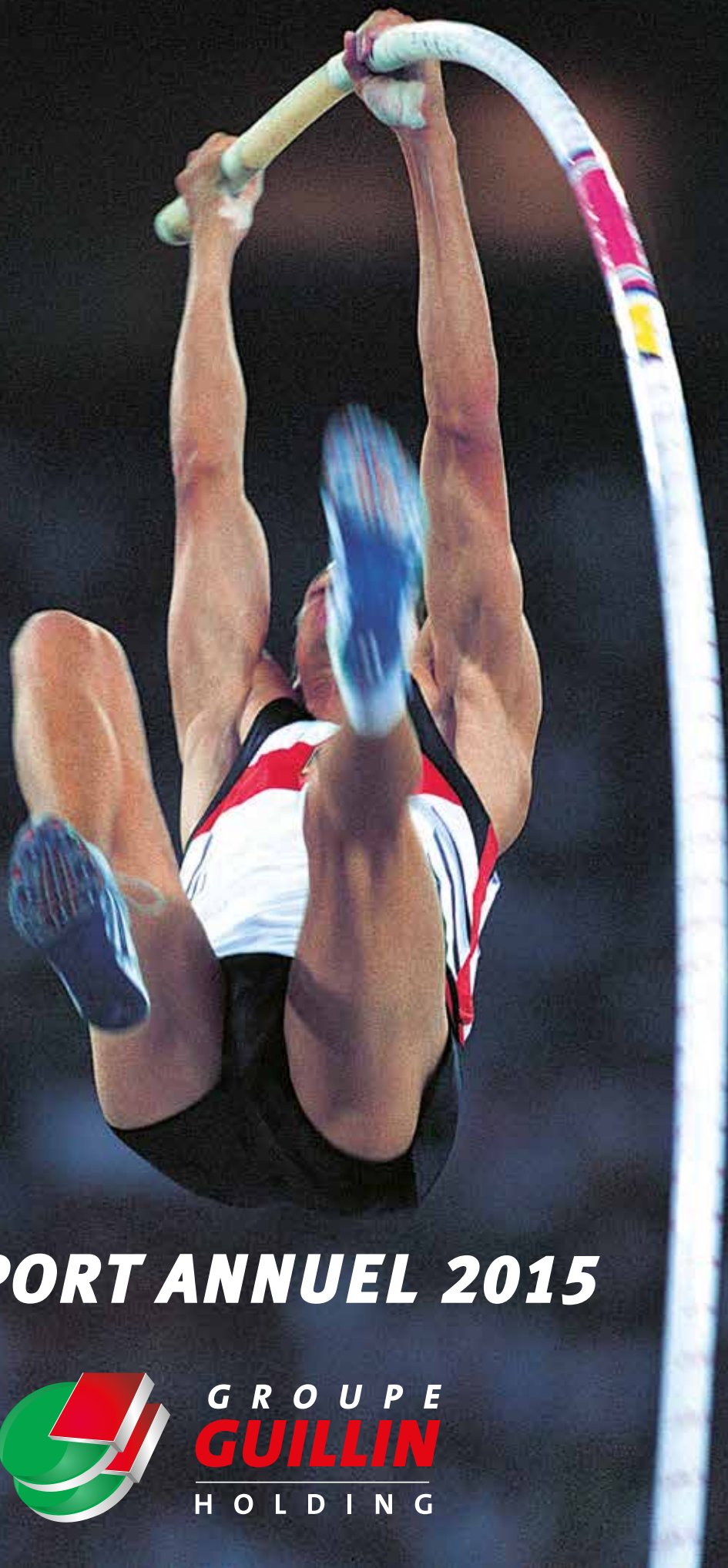


PASSION ET DÉTERMINATION



RAPPORT ANNUEL 2015



G R O U P E
GUILLIN
H O L D I N G

SOMMAIRE



RAPPORT ANNUEL 2015

2
Groupe Guillin

6
Rapport de gestion

17
Comptes consolidés

57
Comptes sociaux

71
Assemblée générale mixte

79
Rapports

ATTESTATION DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont ou pourraient être confrontées.

Le Président du Conseil d'Administration
François GUILLIN



Une offre d'**emballages alimentaires** standards et de matériels associés unique en Europe



Groupe Guillin, une entreprise **familiale** en mouvement **permanent**

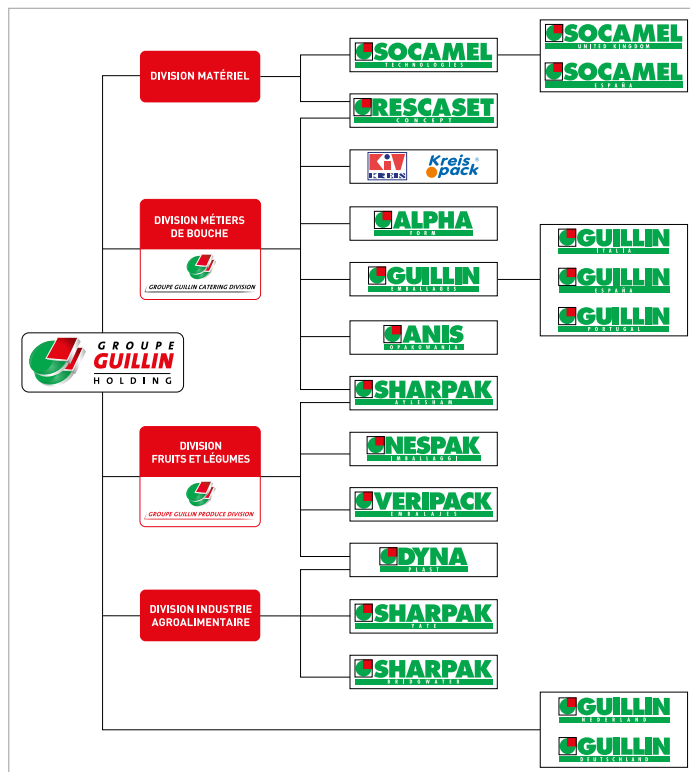
Depuis 1972, une dynamique de croissance harmonieuse a permis au Groupe Guillin de se développer sur des bases solides constituées d'un concept fort "Qualité / Gamme / Service" et d'une culture d'entreprise affirmée "Entreprendre, dialoguer, innover et responsabiliser". Une efficacité qui passe bien sûr par une maîtrise industrielle et commerciale sans faille, composante essentielle de la réussite d'un Groupe de 2 300 collaborateurs et 522,3 millions d'euros de chiffre d'affaires.

La **stratégie** du Groupe Guillin

▼ 20 sociétés spécialisées par marché et par pays



▼ Une organisation par Division

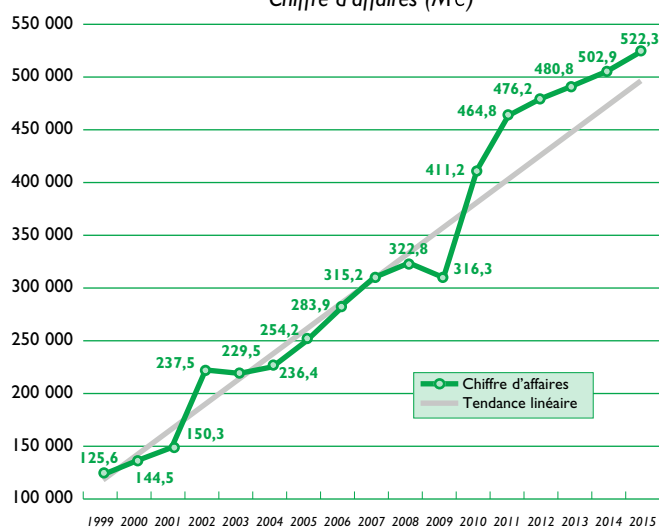


Des **innovations** majeures

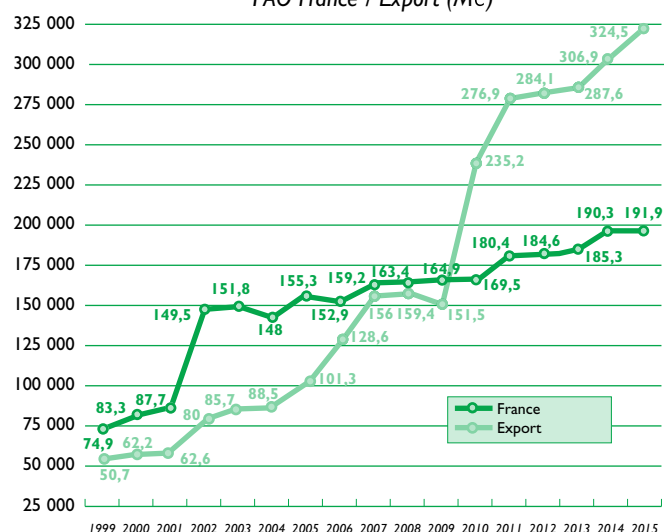


Le Groupe Guillin en quelques **chiffres**

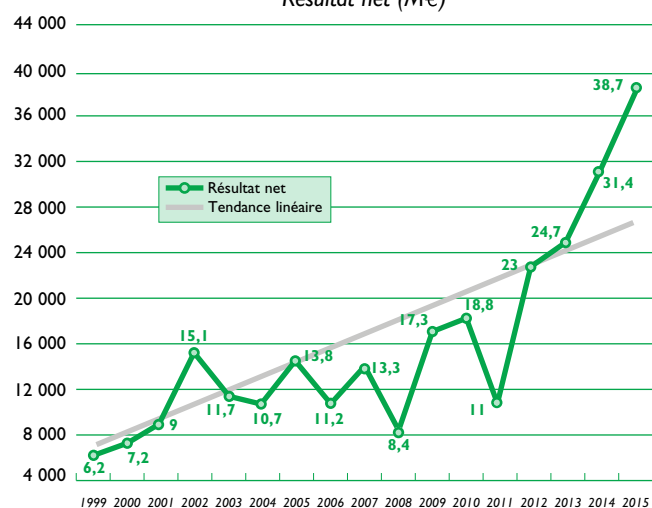
Chiffre d'affaires (M€)



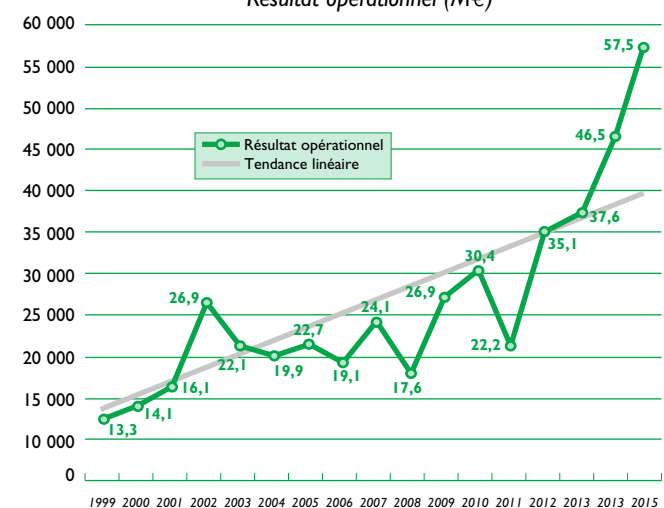
PAO France / Export (M€)



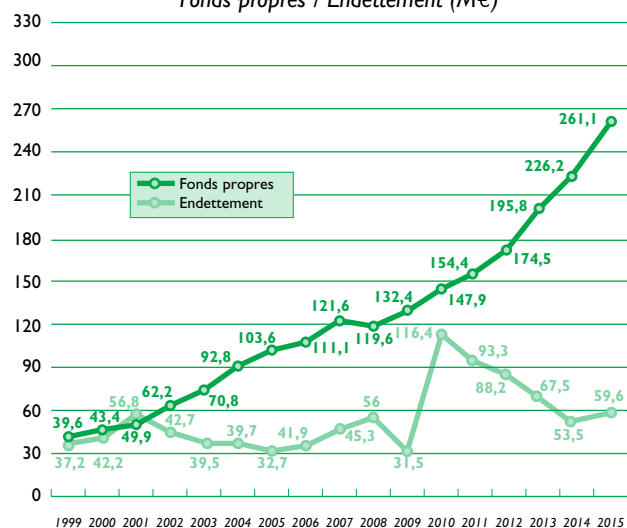
Résultat net (M€)



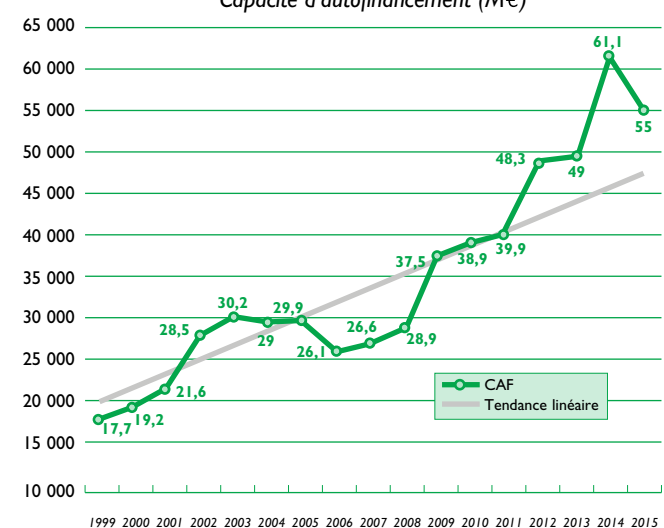
Résultat opérationnel (M€)



Fonds propres / Endettement (M€)



Capacité d'autofinancement (M€)



Des **unités** productives et réactives



Zone industrielle - BP 89 - 25290 ORNANS (France)
Tél. 03 81 40 23 00 - Fax 03 81 57 10 59 (département France)
Tél. 03 81 40 23 45 - Fax 03 81 62 15 78 (département Export)
www.guillin-emballages.com



Via Bernini 6 - 20865 USMATE VELATE (MB) (Italie)
Tél. 039 6014371 - Fax 039 6882169
www.guillin.it



C/Cal Pi de l'Olla, 40-42 - ZAL II
08820 EL PRAT DE LLOBREGAT - Barcelone (Espagne)
Tél. 93 652 46 34 - Fax 93 640 69 04
www.guillin.es



Rua do Rio Tejo N° 1
2050-540 VILA NOVA DA RAINHA (Portugal)
Tél. 263 101 750 - Fax 263 851 899
www.guillin.pt



Via Damano 1 - 48024 MASSA LOMBARDA (Italie)
Tél. 0545 979 797 - Fax 0545 979 700
www.nespak.com



2521 Route du Tram - 38690 COLOMBE (France)
Tél. 04 76 91 21 25 - Fax 04 76 91 21 22
www.rescaset.com



UL. Przemysłowa 3 - 56400 OLEŚNICA (Pologne)
Tél. +48 71 399 21 11 - Fax +48 71 399 21 21
www.anis.pl



Aylesham Industrial Estate
AYLESHAM - Kent CT3 3EF (Royaume-Uni)
Tél. 01304 840 581 - Fax 01304 842 207
www.sharpakaylesham.com



291 Route des Pierrelles - 26240 BEAUSEMBLANT (France)
Tél. 04 75 03 79 00 - Fax 04 75 03 14 99
www.alpha-form.com



Mogoda, 26-64 - Pol. Ind. Can Salvatella
08210 BARBERÀ DEL VALLÈS - Barcelone (Espagne)
Tél. +34 93 729 20 10 - Fax +34 93 729 35 29
www.veripack.es



Colley Lane Estate
BRIDGWATER - Somerset TA6 5YS (Royaume-Uni)
Tél. 0333 006 8000 - Fax 0333 006 3222
www.sharpak.com



Lieudit Allivet - 38140 RENAGE (France)
Tél. 04 76 91 21 21 - Fax 04 76 91 21 31
www.socamel.com



Wessex House - 1 Harris Road
CALNE - Wiltshire SN1 1 9PT (Royaume-Uni)
Tél. 01249 811 396 - Fax 01249 815 014
www.socameluk.co.uk



C/Cal Pi de l'Olla, 40-42 - ZAL II
08820 EL PRAT DE LLOBREGAT - Barcelone (Espagne)
Tél. 93 177 24 00 - info@socamel.es
www.socamel.es



BP 128 - Rue Just Meisonasse
89600 SAINT-FLORENTIN (France)
Tél. 03 86 43 81 00 - Fax 03 86 35 15 79
www.dynaplast.com



Highway - YATE - Bristol BS37 7AA (Royaume-Uni)
Tél. 0333 006 8000 - Fax 0333 006 3555
www.sharpak.com



Ostring 57, D-66740 SAARLOUIS (Allemagne)
Tél. 06831 48 77 565 - Fax 06831 48 77 882
www.guillindeutschland.de



Rohrbergstraße 11a - 65343 ELTVILLE AM RHEIN (Allemagne)
Tél. +49 6123 7047-0 - Fax +49 6123 7047-47
www.kiv-kreis.de



Siliciumweg 3 - 3812 SVAMERSFOORT (Pays-Bas)
Tél. 033465 6262 - Fax 033445 0562
www.guillinnederland.nl



UL. Leśna 22 - 64320 NIEPRUSZEWO (Pologne)
Tél. +48 61 894 05 70 - Fax +48 61 894 05 90
www.kreispack.pl

1 Environnement économique du Groupe Guillin

L'environnement économique du Groupe Guillin est principalement européen avec plus de 95% de ses ventes sur ce territoire. La plupart des économistes prévoyaient une embellie économique en 2015 dans l'Union européenne. Celle-ci a existé mais elle a été faible, en effet le PIB dans la zone euro (18 pays) ne progresse que de 1,5% contre 1,1% en 2014. Il semblerait que l'Union européenne (28 pays) soit sortie de la récession car aucun de ses pays ne devrait être en croissance négative en 2016, du jamais vu depuis la crise mondiale de 2008.

Ce timide redressement cache des disparités géographiques importantes. Dans certains pays, la croissance du PIB a été plus faible que la moyenne européenne comme en France avec 1,1%, en Italie avec 0,7%, dans d'autres pays, elle a été plus forte que la moyenne comme au Royaume-Uni avec 2,8%, en Pologne avec 3,4% et en Espagne avec 3,1% ; l'Allemagne cette année a été dans la moyenne à +1,5% de croissance.

Grace à son positionnement géographique et sa stratégie, le Groupe Guillin bénéficie de la croissance de ces pays performants. En effet, en 2015 le Groupe Guillin réalise un peu moins de 40% de ses ventes en France, un peu plus de 20% en Grande Bretagne et environ 10% en Italie et en Espagne.

Le prix des matières premières plastiques en 2015 est très peu corrélé, voire pas du tout, à celui du pétrole exprimé en dollar américain. En effet, si le prix du baril de pétrole a été divisé par environ 3 de décembre 2013 à décembre 2015 et par 2 de décembre 2014 à décembre 2015, cela n'a pas été du tout le cas pour le prix des matières premières. De plus, celles-ci sont payées en euros. Le Groupe fabrique des produits en PET (polyéthylène téréphthalate), en PP (polypropylène) et PS (polystyrène), les cours de ces matières ont évolué de manière différente en 2015. Après une baisse générale des prix des matières au cours du 4ème trimestre 2014 jusqu'en janvier 2015, le prix des matières a de nouveau augmenté. Le PP et PS ont augmenté fortement jusqu'en juillet 2015, la hausse du PET a été plus faible. Les sociétés

du Groupe utilisant la matière première PP ont rencontré des difficultés importantes d'approvisionnements entre mars et juillet 2015 car de nombreuses industries pétrochimiques ont arrêté leurs unités de production en Europe pour diverses raisons, notamment techniques. Cette situation de pénurie a fortement pénalisé nos sociétés.

Les aléas climatiques ont une influence notable sur une partie significative du chiffre d'affaires du Groupe, de l'ordre de 50 %. On constate que la météo a été globalement favorable en 2015. Cependant, en Espagne et au Maroc, la production de fraise du 1^{er} trimestre 2015 a été pénalisée par une météo défavorable, le reste de l'année a été des plus correctes pour quasiment l'ensemble de la filière des fruits et légumes.

Le 30 novembre 2015, la société Groupe Guillin a acquis trois sociétés détenues par M. Kreis ; deux en Allemagne et une Pologne. L'ensemble de ces sociétés a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 42,2M€. Ces acquisitions permettent au Groupe Guillin d'être présent de manière significative sur le marché des métiers de bouche en Allemagne et de renforcer sa position en Pologne.

Dans un contexte globalement déflationniste des prix de vente suite à la baisse des prix des matières premières plastiques, le Groupe Guillin a vu son chiffre d'affaires net augmenter de 3,9 % par rapport à 2014. À périmètre comparable, il s'élève à 516,4 M€ au 31 décembre 2015. En intégrant les sociétés Kreis depuis le 1^{er} janvier 2015, le chiffres d'affaires atteint 558,6 M€ en progression notable de 12,3%.

L'année 2015 a vu une majorité des litiges et conflits réglés, toutes les conséquences financières et comptables sont inscrites dans les comptes (voir paragraphe contentieux). Grâce à sa politique d'investissements industriels continue (représentant 5,5 % du CA net en 2015), à ses innovations produits et techniques ainsi qu'à la motivation et la détermination de ses équipes, le Groupe Guillin a réalisé ses meilleurs résultats historiques pour la quatrième année consécutive.

2 Le Groupe Guillin

QUALITÉ / GAMME / SERVICE : LA TRILOGIE DE LA PERFORMANCE

Depuis 1972, ce concept est le moteur de la performance et du développement du Groupe. Considérée comme une exigence absolue pour l'ensemble des activités (conception, production, distribution, commercialisation, organisation), la qualité se concrétise par des certifications ISO et BRC de l'ensemble des sociétés du Groupe et fait l'objet d'actions de sensibilisation régulières et de contrôle auprès des équipes. La politique de gamme s'illustre par la production d'un ensemble de produits homogènes standards offrant une réelle valeur ajoutée

marketing pour répondre à toutes les demandes des différents segments de marché. Enfin, l'esprit de service qui anime chaque collaborateur se fonde sur l'anticipation des besoins, et s'appuie sur une organisation logistique rigoureuse et réactive.

UNE ENTREPRISE PATRIMONIALE

La culture de l'entreprise et son succès découlent directement du "patrimoine humain" constitué par la personnalité et les valeurs du fondateur. Esprit d'équipe, excellence, performance, respect, réactivité, sens du service... sont à l'origine de l'aventure entrepreneuriale.

Ces valeurs, aujourd'hui devenues principe d'actions, continuent à guider et à motiver les presque deux mille trois cents salariés qui constituent le Groupe Guillin. Fidèle à ses origines, le Groupe, réalisant 558,6 M€ pro-forma de chiffre d'affaires net, a implanté son siège social à proximité du berceau familial et reste depuis ses débuts majoritairement détenu par la famille Guillin.

UN MANAGEMENT DYNAMIQUE

Chaque jour, le management s'attache à favoriser l'épanouissement et le perfectionnement des compétences des salariés afin qu'ils contribuent au développement harmonieux du Groupe. Ce style de management rigoureux sait concilier efficacement l'esprit d'équipe, la responsabilisation, le respect de l'autre, le dialogue, la transparence et la convivialité. Une politique de formation dynamique offre aux hommes et aux femmes du Groupe les moyens de progresser dans leurs métiers.

DOMAINES D'ACTIVITÉ

Le Groupe Guillin agit sur deux marchés distincts qui suivent chacun des cycles économiques différents :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (grande distribution, cash & carry, commerce traditionnel,...), des fruits et légumes, de la restauration hors-domicile et de l'industrie agroalimentaire, et
- le matériel (chariots de distribution de repas et machines de scellage destinés aux collectivités et aux cuisines centrales).

LA SOCIÉTÉ MÈRE S.A. GROUPE GUILLIN

Pour fédérer et harmoniser ses 24 sociétés réparties dans toute l'Europe, le Groupe Guillin s'appuie sur sa holding basée à Ornans, qui centralise les fonctions stratégiques du Groupe : analyser les potentialités de développement, définir les grandes orientations, fixer les objectifs, favoriser les synergies, impulser les grandes évolutions, décider des investissements stratégiques.

La maîtrise globale de la finance à la consolidation comptable, la définition et le contrôle des budgets de fonctionnement des filiales et le développement de l'informatique, constituent les clefs d'une dynamique de croissance harmonieuse.

La holding emploie 39 personnes regroupées dans six directions (juridique, financière, informatique, industrielle, marketing et affaires sociales) qui jouent le rôle de "fonction support" pour l'ensemble du Groupe, permettant ainsi d'en renforcer la cohérence.

Le chiffre d'affaires de la holding s'élève à 13,8 M€ en progression de 0,8 M€ par rapport à 2014. Ce chiffre est constitué de facturations :

- de prestations de services aux filiales dans les domaines informatique, juridique, financier, social et de marketing,
- de redevances pour l'utilisation du logo de Groupe Guillin et pour des licences d'exploitation de marques, modèles et brevets, et
- de loyers immobiliers.

Modification de périmètre

Le 30 novembre 2015, Groupe Guillin SA a acquis 100% des actions de Kiv Kreis GmbH et de KFB GmbH en Allemagne ainsi que de Kreis Pack Spzoo, en Pologne. Ces trois sociétés sont spécialisées dans la fabrication et la distribution d'emballages plastiques thermoformés et de couverts injectés pour les métiers de bouche et l'industrie agroalimentaire. Compte tenu de la date d'acquisition, seuls les bilans ont été intégrés globalement au 31 décembre 2015. Une consolidation pro-forma, comme si les sociétés Kreis avaient été acquises le 1^{er} janvier 2015, a été réalisée. Sauf mention contraire, les chiffres cités dans le compte d'exploitation s'entendent hors sociétés Kreis. La société GPI UK détenue à 100% par la société Sharpak Aylesham Ltd, société contrôlée à 100 % par Groupe Guillin SA, a été liquidée durant l'été 2015.

Il est rappelé que la participation minoritaire de Groupe Guillin dans la société Form'Plast a été cédée le 17 février 2015.

LE SECTEUR "EMBALLAGES"

L'activité du secteur "emballages", en 2015, représente 93,3 % du PAO (Produits des Activités Ordinaires = chiffre d'affaires net des remises, ristournes, participations commerciales et escomptes) de l'ensemble du Groupe Guillin.

I - L'activité du secteur "emballages"

Le PAO 2015 du secteur "emballages" s'établit à 481,7 M€ contre 460,1 M€ en 2014, soit une progression de 4,7 %, identique à celle des volumes. En tonnage, la vente des produits thermoformés du Groupe Guillin progresse de 4 % et la vente de feuille de 21,3 %. La vente des produits de négoce, en tonnage, est également en hausse de 3,5%. Toutes les gammes de produits ont participé au développement de ce secteur.

I.1 - L'emballage pour les "métiers de bouche"

Les volumes vendus dans le segment de marché "métiers de bouche" progressent de 3,6 %. Pour répondre à la demande de l'ensemble des acteurs des "métiers de bouche", le Groupe Guillin a conçu une stratégie efficace : développer des gammes d'emballages standards créées, conçues et fabriquées en fonction des contraintes et spécificités de chaque segment de marché.

Le marché du commerce traditionnel et de la grande distribution se caractérise par une diversité de métiers (bouchers, charcutiers, traiteurs, pâtisseries, poissonniers...) aux attentes multiples et variées en terme d'emballages qui doivent être pratiques, hygiéniques, hermétiques, esthétiques, scellables, micro-ondables, gerbables, inviolables... Le Groupe Guillin offre une réponse adaptée à chaque besoin à travers des marques déposées : Multipack, Patipack, Actipack, Classipack, Luckypack, Triptipack, Standipack, Wokipack, Takipack, Luxipack, Freshipack, Tusipack... Le Groupe Guillin est présent sur ce marché au travers principalement de ses filiales Guillin Emballages (et ses filiales commerciales à l'étranger), Alphaform, Anis Opakowania, Rescaset Concept, Sharpak Aylesham, KIV Kreis, Kreis Pack, Guillin Deutschland et

Guillin Nederland. Chaque société du Groupe Guillin dispose d'une large gamme de produits qui lui sont propres. Celle-ci est complétée par les produits des autres sociétés du Groupe et de négoce externe nécessaires à la satisfaction de ses clients, leur offrant ainsi la gamme la plus étendue.

Guillin Emballages, berceau du Groupe, fut la première société à concevoir, fabriquer et distribuer sur stock des emballages plastiques thermoformés standards en grandes séries. Elle vend dans toute l'Europe à la grande distribution, aux professionnels des métiers de bouche et aux industriels de l'agroalimentaire. Elle est dotée d'un outil industriel de haute performance et d'unités de stockage ultra réactives. Au 31 décembre 2015, Guillin Emballages avait trois filiales commerciales et logistiques : en Espagne "Guillin España", en Italie "Guillin Italia" et au Portugal "Guillin Portugal". Guillin Emballages affirme avec dynamisme ses objectifs européens au service du consommateur à travers la grande distribution et l'ensemble de ses distributeurs et filiales.

Alphaform est le partenaire "emballages" des commerces traditionnels, de la restauration hors domicile (commerciale et sociale) ainsi que des cash and carry. Pour répondre aux besoins de cette clientèle, Alphaform dispose notamment d'une gamme complète d'assiettes, plats, bols, barquettes, boîtes, plateaux-repas, etc.

Anis Opakowania est un acteur majeur de l'emballage plastique à destination des grandes et moyennes surfaces et des commerces traditionnels en Pologne.

Sharpak Aylesham agit sur le marché britannique de la grande distribution via des gammes de produits spécifiques adaptées aux besoins de ses clients. Sharpak Aylesham continue de renforcer sa pénétration auprès du commerce traditionnel via un réseau de distributeurs incluant les cash and carry mais aussi auprès de la restauration collective.

KIV Kreis, société allemande acquise le 30 novembre 2015, est spécialisée dans la fabrication et la distribution d'emballages plastiques thermoformés et de couverts injectés pour le marché allemand. Elle donne au Groupe Guillin une présence industrielle de référence sur ce marché.

Dynaplast agit indirectement sur ce secteur d'activité en produisant pour les filiales du Groupe certains emballages en PP et PET en fonction de son savoir-faire.

Rescaset Concept est le promoteur depuis plus de vingt ans du concept de distribution de repas en liaison froide et chaude pour la restauration collective, avec un positionnement important sur le marché français. Elle distribue des lignes de produits destinées à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire. Elle fabrique et commercialise les matériels de scellage nécessaires à la bonne utilisation de ses produits.

Kreis Pack, société polonaise acquise le 30 novembre 2015, fabrique et vend des emballages plastiques à destination du marché polonais. Son acquisition permet au

Groupe Guillin d'accroître son offre et ses capacités de production sur le marché polonais.

Guillin Nederland commercialise aux Pays-Bas l'ensemble des gammes "métiers de bouche" du Groupe Guillin.

Guillin Deutschland, filiale nouvellement créée, commercialise en Allemagne l'ensemble des gammes "métiers de bouche" du Groupe Guillin.

En outre, une organisation commerciale export dédiée (Guillin Export Catering Division) est chargée de commercialiser l'ensemble des gammes "métiers de bouche" du Groupe Guillin sur les pays européens à l'exception de ceux où le Groupe est implanté.

1.2 - L'emballage pour les fruits et légumes

Les volumes vendus dans le segment de marché "fruits et légumes" ont augmenté en 2015 de 3,6 %. Sur ce marché international très compétitif et fortement soumis aux contraintes climatiques, le Groupe Guillin a mis en place une organisation spécifique qui offre à ses clients une proximité, gage d'une réactivité optimale.

Les attentes et besoins des producteurs et conditionneurs de fruits et légumes sont par nature liés aux variations saisonnières, climatiques et locales. Face à cette difficulté, le Groupe a su imaginer et proposer une offre variée et adaptée aux particularités de ce marché.

La commercialisation et la diffusion de ses emballages sont assurées par un réseau dynamique de sociétés spécialisées par pays assurant une réelle proximité avec le client. Chaque société du Groupe offre également sa large gamme à ses sociétés sœurs afin de proposer à leurs clients l'offre la plus large et la plus complète du marché.

Nespak est l'acteur de référence sur le marché italien des fruits et légumes. Elle y développe une large gamme de produits standards type paniers, alvéolaires ou rapiers, qui, complétée des produits de ses sociétés sœurs, lui confère une position de leader sur son marché.

Dynaplast propose une offre de produits innovants et à forte valeur ajoutée en PP et PET aux producteurs et conditionneurs de fruits et légumes notamment sur son marché français. Précurseur de nouvelles tendances, Dynaplast a acquis, au fil des années, une reconnaissance certaine auprès du monde agricole.

Veripack Embalajes est la spécialiste espagnole de l'emballage pour les fruits rouges en Europe. Dotée d'un outil industriel puissant, elle conçoit, fabrique et commercialise ses produits en très grandes séries auprès d'une large clientèle.

Sharpak Aylesham est un acteur majeur du marché britannique des fruits et légumes. Possédant une large gamme d'emballages adaptée, elle commercialise ses produits essentiellement auprès des producteurs et conditionneurs britanniques et irlandais.

Guillin Nederland commercialise aux Pays-Bas l'ensemble des gammes fruits et légumes du Groupe Guillin.

Guillin Deutschland, filiale nouvellement créée,

commercialise en Allemagne l'ensemble des gammes fruits et légumes du Groupe Guillin.

En outre, une organisation commerciale export dédiée (Guillin Export Produce Division) est chargée de commercialiser l'ensemble des gammes fruits et légumes du Groupe Guillin sur tous les pays à l'exception de ceux où le Groupe est implanté.

1.3 - L'emballage pour les industriels de l'agroalimentaire (IAA)

Les volumes vendus dans le segment de marché "IAA" ont progressé de 5,1 % en 2015.

Sharpak Yate est l'acteur historique référant au Royaume-Uni sur le marché de la volaille. Forte d'un outil de production performant, elle offre à ses clients industriels de l'agroalimentaire une large gamme de produits adaptée à leurs besoins.

Sharpak Bridgwater est spécialisée dans la production et la commercialisation d'emballages à destination des industriels de l'agroalimentaire pour le métier de la viande rouge et des plats cuisinés.

Anis Opakowania propose une large gamme de produits spécifiques de calage adaptée aux besoins des industriels de la biscuiterie, de la pâtisserie et/ou du chocolat, ou des plats préparés sur le marché polonais.

Sharpak Aylesham détient un savoir-faire reconnu sur le marché britannique via des gammes de produits spécifiques adaptées aux besoins des industriels de la biscuiterie, de la pâtisserie et du chocolat.

Nespak propose une offre complémentaire de barquettes PSE à destination principalement des industriels de la viande.

Guillin Nederland commercialise aux Pays-Bas l'ensemble des gammes de produits du Groupe à destination des "IAA" (viande rouge, viande blanche, poisson et plats préparés).

Dynaplast commercialise en France l'ensemble des gammes du Groupe Guillin à destination des industriels de la viande et du poisson.

Rescaset Concept propose une large gamme à destination des industriels de l'agroalimentaire (plats préparés).

1.4 - La feuille de thermoformage

En marge de son offre d'emballages thermoformés, le Groupe Guillin a développé un savoir-faire complémentaire et cohérent : la production et la commercialisation de feuilles plastique pour le thermoformage haut de gamme. Cet objectif est assuré principalement par **Dynaplast** qui possède une expertise reconnue auprès des thermoformeurs intégrés. Son savoir-faire technologique et son organisation technico-commerciale lui permettent de s'adapter aux cahiers des charges les plus rigoureux, de répondre aux demandes spécifiques et de mettre au service de ses clients une approche marketing de pointe grâce à un laboratoire intégré.

2 - Résultat opérationnel du secteur "emballages"

Le résultat opérationnel du secteur "emballages" s'élève

à 46,5 M€ en progression significative de 6,3 M€ soit + 15,7 % par rapport à 2014. Cette hausse s'explique essentiellement par :

- une augmentation des volumes vendus de 4,7 %, et
- une amélioration de la marge due à la maîtrise des prix de vente des produits du Groupe et à la baisse moyenne des prix des matières premières plastiques par rapport à 2014.

LE SECTEUR "MATÉRIELS"

Le marché de la restauration hors domicile comprend la restauration commerciale (sur place ou à emporter) et la restauration sociale (en établissements hospitaliers, scolaires, pénitentiaires, aux maisons de retraite, à l'armée...). Pour garantir aux cuisines des collectivités des solutions de conditionnement et de transport des repas dans les meilleures conditions d'hygiène et de présentation des aliments, le Groupe Guillin conçoit, fabrique, et distribue à travers ses sociétés **Socamel Technologies** et **Rescaset Concept** des équipements destinés à la logistique de distribution en liaison froide et liaison chaude.

Cette activité représente 6,7 % du PAO consolidé du Groupe Guillin. Quatre sociétés contribuent au résultat de ce secteur : Socamel Technologies et ses filiales anglaise Socamel UK et espagnole Tecnologias Socamel 3000, créée en octobre 2014, et Rescaset Concept pour la part de son activité liée à la fabrication et à la commercialisation de scelleuses.

Le PAO 2015 du secteur "matériels" s'établit à 34,8 M€ contre 37,2 M€ en 2014, soit une baisse de 6,5 %. Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2015 de ce secteur a été en diminution de 19% par rapport à celui de 2014 où la croissance avait été portée par un fort développement à l'export, le 2^{ème} semestre a vu une belle reprise de l'activité avec une croissance de 8,8%.

1 - L'activité du secteur "matériels"

Le Groupe Guillin conçoit et distribue les équipements suivants à destination de la logistique de la liaison froide et liaison chaude :

- machines et lignes de scellage et de conditionnement permettant de conditionner les repas qui seront ensuite refroidis et conservés jusqu'à leur date de consommation,
- fours de remise en température destinés à la restauration collective, aux établissements scolaires, aux maisons de retraite, aux hôpitaux et aux prisons, produits commercialisés essentiellement en France,
- chariots de distribution et de remise en température destinés principalement à la restauration couchée à l'hôpital et en clinique ; les chariots "Socamel" utilisent "l'air pulsé".

L'association emballages/matériels permet d'offrir au marché un concept global qui consiste à garantir aux cuisines centrales des collectivités des solutions complètes de conditionnement et de transport des repas jusqu'au consommateur final dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et de présentation.

Une fois la crise économique surmontée, les conséquences du vieillissement de la population avec l'ouverture

de nombreuses maisons de retraites et le développement de nouveaux produits et concepts doivent permettre de poursuivre le développement de ce secteur notamment à l'international.

2 - Résultat opérationnel du secteur "matériels"

Le résultat opérationnel de ce secteur est en forte pro-

gression. il s'élève à 4,8 M€ représentant 13,8 % du PAO. En 2014, des provisions significatives avaient été comptabilisées pour le litige introduit contre Socamel Technologies aux Etats-Unis. Le résultat d'exploitation (résultat opérationnel hors produits et charges non récurrents) est en baisse de 13,5 % conséquence de la baisse d'activité en 2015.

3 La politique d'investissements et de recherche et développement du Groupe Guillin

POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

Le Groupe Guillin investit chaque année entre 4 à 7 % de son chiffre d'affaires afin de maintenir et développer son parc machines et bâtiments et de disposer ainsi d'un outil industriel des plus performants.

En 2015, les investissements réalisés sont de 28,4 M€, soit 5,5 % du PAO et concernent essentiellement le secteur "emballages" pour 26 M€. Les investissements en machines et outillages s'élèvent à 17,9 M€, ceux en bâtiments à 5,4 M€. L'acquisition et la construction de nouveaux bâtiments ont été nécessaires afin de d'accroître ses capacités de stockage et d'améliorer la productivité de ce secteur.

Comme chaque année, l'effort d'investissement est important pour acquérir des machines et moules neufs et ainsi garder une longueur d'avance tant technologique que commerciale.

Les investissements prévus en 2016 seront de l'ordre de 6 % du PAO (nouveau périmètre).

ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Dès son origine, le Groupe Guillin s'est imposé grâce à des produits novateurs et des créations originales. Pour maintenir sa position de leader, la politique d'innovation fondée sur l'écoute des clients et l'anticipation a un objectif majeur : toujours conserver un concept d'avance.

L'anticipation : de l'intuition à l'application

Démarche innée et intuitive chez le fondateur du Groupe, l'anticipation est devenue un principe fondamental, moteur de développement et gage de maintien du leadership sur les marchés. Elle est au cœur des préoccupations des bureaux d'études des sociétés du Groupe dont le rôle est d'imaginer et de concevoir des produits toujours mieux adaptés aux besoins des clients.

L'innovation au cœur du succès

Veille des évolutions et des tendances du marché, détection des besoins émergents, études pour le développement de nouveaux designs, recherche de nouvelles fonctionnalités produits, et de nouveaux matériaux... sont les facteurs clés du succès de la politique d'innovation du Groupe. Les études et recherches concernent également de nouvelles technologies, plus particulièrement pour l'activité "matériels".

Le Groupe Guillin continue sa démarche d'innovation en proposant au marché une offre d'emballages réalisée avec

des matières premières renouvelables. En 2015, une barquette novatrice en carton, 100% étanche, entièrement personnalisable « Food K » a été créée. Le Groupe commercialise des barquettes en pulpe de cellulose et a mis en œuvre un concept novateur carton/plastique avec la boîte Luxipack. Cette démarche initiée depuis plusieurs années est renforcée par la nouvelle loi française sur la transition énergétique et la croissance verte d'août 2015 interdisant à partir du 1^{er} janvier 2020 la mise à disposition des gobelets, verres et assiettes jetables de cuisine pour la table en matière plastique, sauf ceux compostables en compostage domestique et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées. Le Groupe Guillin, conscient des enjeux et des évolutions législatives, a pris un tournant encore plus marqué sur la maîtrise et le développement de nouveaux matériaux de thermoformage biosourcés et ce de façon déterminée et professionnelle. L'un de ses objectifs est de compléter, remplacer ou renforcer la gamme de produits offerts aux clients du Groupe.

Les produits phares faisant l'objet de nombreuses contrefaçons, une politique active en matière de propriété industrielle a été mise en place dès 1978.

Le Groupe gère aujourd'hui un portefeuille d'environ 300 titres de propriété industrielle.

Le design : un accessoire de séduction stratégique

Souvent considéré comme accessoire, le design est conçu au sein du Groupe Guillin comme une composante essentielle du produit. Sa capacité de séduction et de persuasion tant auprès d'un client, d'un prospect, que du consommateur final est capitale. Toute recherche sur un nouveau produit, qu'il soit destiné au marché des métiers de bouche, des fruits et légumes ou aux industriels de l'agroalimentaire (notamment dans la biscuiterie), intègre en amont une réflexion poussée sur le design pour le rendre attractif, fonctionnel et parfaitement adapté aux besoins de l'utilisateur final.

Comme chaque année, le Groupe Guillin consacre environ 1 % de son PAO à la Recherche et Développement pour le secteur "emballages" et 2,4 % pour le secteur "matériels". Les efforts de recherche et développement dans les différents secteurs ont pour objectif de permettre au Groupe d'augmenter son offre produit et d'améliorer ses prix de revient par la réduction de la consommation des matières et des énergies, le tout s'inscrivant dans une politique de développement durable.

L'ensemble des coûts de Recherche et Développement est comptabilisé en charges d'exploitation. En effet, les efforts de développement engagés par le Groupe en vue

de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères

de la norme IAS 38. L'avantage concurrentiel et technologique du Groupe ne se manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

4 L'activité du Groupe Guillin en 2015

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

I - Compte de résultat

Le PAO du Groupe s'élève 516,4 M€ en progression de 3,9 % par rapport à 2014 où il s'établissait à 497,2 M€. À taux de change constant, le PAO aurait été de 505,1 M€, soit une augmentation de 1,6 %, la livre sterling ayant augmenté en moyenne de 11,1 % par rapport à 2014. La forte augmentation de la livre sterling a un impact significatif sur l'analyse de l'ensemble des produits et charges du compte de résultat. Le PAO pro-forma 2015 (comme si les sociétés Kreis avaient été acquises le 1^{er} janvier 2015) est de 558,6 M€, le PAO est alors en progression de 12,3 % par rapport à 2014.

Le PAO du secteur "emballages" s'établit à 481,7 M€ contre 460,1 M€ en 2014, soit une progression de 4,7 %, identique à celle des volumes, traduisant une quasi stabilité des prix de vente mais, à taux de change constant, ils auraient baissé. En PAO, la vente de produits thermoformés du Groupe Guillin progresse de 4,7 %, la vente de feuille de 12,2 % et la vente des produits de négoce de 3,2 %. Le PAO pro-forma du secteur est de 523,9 M€ en progression de 13,9 % par rapport à 2014.

Le PAO du secteur "matériels" s'établit à 34,8 M€ contre 37,2 M€ en 2014, soit une baisse de 6,5 %. Le chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2015 de ce secteur a été en diminution de 19 % par rapport à celui de 2014 où la croissance avait été portée par un fort développement à l'export, le 2^{ème} semestre a vu une belle reprise de l'activité, la croissance a été de 8,8 %.

Les prix des matières premières en 2015 ont encore fortement fluctué. Après une baisse de l'ensemble des prix des matières au dernier trimestre 2014 jusqu'en janvier 2015, le prix des matières a de nouveau augmenté. Le PP et PS ont augmenté fortement jusqu'en juillet 2015, la hausse du PET a été plus faible. À la suite de la crise chinoise de juillet 2015, les prix des matières ont baissé pour revenir en janvier 2016 à peu près au même niveau qu'en janvier 2015.

La marge du Groupe augmente de 7,7 % par rapport à 2014 en valeur. Elle se décompose par secteur de la façon suivante :

- La marge du secteur "emballages" augmente de 8,2 % par rapport à 2014. Cette variation s'explique par :
 - un gain lié à la hausse des volumes de 4,7 %,
 - un gain sur achats,
 - une perte due à la baisse des prix de vente.

La marge représente 54,5 % de la production contre 52,9 % en 2014.

- La marge du secteur "matériels" baisse de 2,9 % par rapport à 2014, conséquence de la baisse de l'activité sur le 1^{er} semestre 2015. Néanmoins elle progresse en pourcentage du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 57,5 M€ en augmentation de 11 M€ soit + 23,7 %, il représente 11,1 % du PAO. Le résultat opérationnel pro-forma s'élève à 60,4 M€ et représente 10,8 % du PAO pro-forma 2015.

Le résultat opérationnel (récurrent) du Groupe **avant autres produits et autres charges** augmente de 3 M€, soit + 5,6 % par rapport à 2014, il s'élève à 56,3 M€ contre 53,3 M€ en 2014. La progression du résultat opérationnel est due essentiellement à l'augmentation de la marge brute (marge sur matières premières, emballages...).

Les autres achats et charges externes augmentent globalement de 9,1 %.

- Les charges variables progressent de 6,1 %, elles représentent désormais 11,4 % du PAO contre 11,2 % en 2014. Les coûts de distribution (transport sur ventes, logistiques) augmentent sensiblement cette année. Les difficultés d'approvisionnement du polypropylène au 1^{er} semestre 2015 expliquent une partie de cette augmentation ainsi que la création d'un nouvel atelier de fabrication chez Nespak.

- Les frais fixes progressent de 15,1 % par rapport à 2014, ils représentent désormais 6,4 % du PAO. La forte augmentation des coûts d'entretien de 18,4 % explique essentiellement cette hausse.

Les frais de personnel augmentent de 8,8 %, pour des volumes progressant dans l'emballage de 4,7 %. Cette hausse s'analyse notamment de la façon suivante :

- La forte augmentation de la livre sterling de 11,1 % par rapport à l'euro justifie une progression de 2,4 % de ce poste,
- En 2014, il y avait eu une reprise de provision du DIF (droits individuels à la formation) minorant les charges de personnel 2014 justifiant une augmentation de ce poste en 2015 de 1,5 %,
- Les effectifs progressent seulement de 2,2 % en moyenne,
- Le coût de l'intérim augmente pour faire face à l'augmentation de la production dans le secteur de l'emballage et aux charges dues à la création du nouvel atelier de production chez Nespak justifiant plus de la moitié de la progression.

Les autres charges et produits opérationnels du Groupe représentent un gain net de 1,2 M€ en 2015 contre une perte de 6,8 M€ en 2014, conséquence du règlement de litiges et procès en 2015 (voir rapport de gestion paragraphe contentieux).

Le coût de l'endettement financier du Groupe diminue de 0,7 M€ soit 28,2 %. Cette baisse des frais financiers s'explique par le désendettement du Groupe tout au long de l'année 2015 et par la baisse des taux qui ont atteint des niveaux historiques les plus bas, proches ou inférieurs à 0 % l'an.

Il est à noter que l'acquisition des sociétés Kreis ayant été réalisée le 30 novembre 2015, celle-ci influence peu le coût de l'endettement.

Le résultat net s'élève à 38,7 M€ en progression de 23,2 % par rapport à 2014, il représente 7,5% du PAO 2015. Cette hausse de 7,3 M€ s'explique essentiellement par :

- un accroissement du résultat opérationnel récurrent de 3 M€, dû principalement à une hausse de la marge de 20,2 M€ supérieure à l'augmentation des charges d'exploitation,
- une augmentation importante du résultat des autres produits et charges opérationnels de 8 M€,
- une amélioration du résultat financier de 0,8 M€, et
- une hausse de la charge d'impôts de 4,3 M€.

Il est à noter que le résultat pro-forma du Groupe Guillin est de 40,6 M€ soit 7,3% du PAO pro-forma 2015.

La capacité d'autofinancement courante après coût de l'endettement financier net et impôt s'élève à 63,7 M€, en progression de 17,3 % par rapport à 2014 et représente 12,3 % du PAO. Cette capacité d'autofinancement, en augmentation significative, traduit la rentabilité du Groupe et sa bonne santé financière.

Ce cash-flow a permis de financer et payer les litiges et procès, les investissements industriels et financiers sans altérer la structure financière du Groupe, celle-ci s'améliorant même en 2015.

Le Groupe Guillin réalise pour la quatrième année consécutive ses meilleures performances historiques (résultat opérationnel, résultat net, cash flow courant) dans un environnement économique et financier difficile et complexe à appréhender.

2 - Bilan

Il est important de signaler que les sociétés Kreis ont été intégrées dans le bilan au 31 décembre 2015 contrairement au compte d'exploitation.

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 261,1 M€ en progression de 34,9 M€ par rapport à 2014.

La dette financière nette s'élève à 59,6 M€ au 31 décembre 2015. Le gearing est de 0,23 contre 0,24 en 2014. Sur l'année 2015, le Groupe s'est endetté seulement de 6,1 M€, intégrant l'acquisition des 3 sociétés Kreis.

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et avant impôt s'élève à 74,3 M€, elle est en légère baisse car elle a été affectée par le paiement des litiges et procès (voir note 36.2). La capacité pro-forma reflète mieux la nouvelle réalité économique du Groupe, elle est de 79,2 M€.

La dette financière nette de 59,6 M€ représente 0,8 année de cash-flow avant coût de l'endettement financier net et impôt et 0,7 année par rapport au cash-flow pro-format 2015. Le Groupe Guillin a donc au 31 décembre 2015 une situation financière saine.

3 - Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se soldant par un bénéfice de 37 419 048,09 euros, de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de dividendes pour : 7 596 787,50 €
- après prélèvement du report à nouveau pour : 18 084,20 €
- le solde, soit la somme de : 29 840 344,79 € étant affecté à la réserve ordinaire.

Par conséquent, le dividende par action est fixé à 0,41 €. Il est rappelé que l'assemblée générale du 12 juin 2015 a décidé de la division de la valeur nominale de l'action par 10 à effet du 1^{er} juillet 2015.

La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts. L'assemblée reconnaît avoir été informée que, suite à la loi de finances pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, dont le taux est fixé à 21 % à compter du 1^{er} janvier 2013.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2015

Aucun événement important à la date du 31 mars 2016 ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice 2015, qui soit de nature à modifier les comptes 2015.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

I - Contexte économique

L'Europe en 2016 verrait son économie plutôt bien résister au ralentissement de l'activité dans le monde émergent. Monnaie, crédit et pétrole bon marché lui apportent un soutien, la croissance du PIB en 2016 en Europe serait alors supérieure à 2015, et ce même en France. La reprise économique européenne se poursuivrait doucement et elle serait alors à contre-courant du cycle mondial. La crise des migrants ainsi que les événements de novembre 2015 à Paris et à Bruxelles en mars 2016 peuvent également avoir une influence sur la situation économique de l'Europe.

Néanmoins, l'environnement géopolitique de l'Europe reste difficile et complexe et constitue un frein au retour de la croissance. Le prix des matières premières plastique en 2016 reste une énigme, néanmoins on peut penser que le prix des matières premières serait quasi stable au 1^{er} semestre 2016. La déflation des prix de vente est une contrainte économique qui interpelle le Groupe Guillin, celui-ci mettra tout en œuvre pour la gérer au mieux, et de manière raisonnable.

Compte tenu des conditions économiques, géopolitiques et météorologiques toujours incertaines, il est impossible de faire toute prévision ou pronostic pour 2016.

Le Groupe Guillin continue à prendre toutes les dispositions nécessaires pour s'adapter en permanence à ces environnements complexes, comme il a su le faire précédemment en réalisant ses meilleurs résultats historiques pour la quatrième année consécutive.

Le Groupe Guillin demeure très serein et confiant quant à son développement et à son avenir grâce à ses innovations, ses nouveaux produits, ses investissements industriels et financiers très significatifs, sa réactivité commerciale et industrielle, sa position sur des marchés européens porteurs renforcée par l'acquisition des sociétés Kreis et sa capacité à générer du cash flow.

2 - Contentieux : Droit de la concurrence et Brevet

a) Comme nous vous en avons tenu informés dans les rapports annuels précédents depuis celui de 2011, la CNC Espagnole (Comision Nacional de la Competencia) a mené une enquête sur des présomptions d'entente illégale qui se serait produite entre 1999 et 2006 sur le marché des emballages pour fruits et légumes en Espagne.

Veripack Embalajes, filiale de Groupe Guillin ayant acquis en juin 2006 certains actifs spécifiques concernant les emballages pour le marché des fruits et légumes de la société Autobar Packaging Spain, se trouve ainsi avoir été soumise à cette enquête.

En décembre 2011, la CNC ayant rendu publiques les conclusions de son enquête a notifié à Veripack Embalajes une amende d'un montant de 2,85 M€ dont Groupe Guillin était tenue solidairement responsable à hauteur de 2,25 M€.

Veripack considérant ne pas être responsable des agissements d'Autobar Packaging Spain, société toujours en activité sous le nom d'ITC Group Bilbao SA, a introduit un recours devant la cour d'appel de Madrid. Cette dernière a ordonné en février 2013 à la CNC de recalculer le montant de l'amende sur une période réduite. La CNC par décision du 25 mars 2015 a réduit l'amende de manière très significative à un montant de 1,2 M€. Un recours a été formé par Veripack contre cette décision.

En marge de ce recours, Veripack Embalajes a engagé un pourvoi en cassation pour faire valoir ses droits qui a été rejeté par le Tribunal suprême espagnol le 8 mars 2016.

Dans la continuité de ce litige, l'un des cartellistes a assigné, au plan civil, les clients qui auraient subi un préjudice du fait de l'existence du cartel et les prétendus autres cartellistes dont certaines entités du Groupe Guillin : à savoir Nespak, Veripack Embalajes, et Groupe Guillin devant le tribunal de Bologne en Italie. Les clients ont

présenté des demandes reconventionnelles en dommages et intérêts.

Toujours dans la continuité de la décision de la CNC, deux clients espagnols ont poursuivi, en Italie, un des cartellistes qui lui-même a attiré en novembre 2015 d'autres cartellistes et Nespak, Veripack Embalajes et Groupe Guillin devant le tribunal de Gênes.

b) Egalement et comme nous vous l'avions indiqué dans des rapports annuels précédents, à la suite d'une demande d'information de la Commission européenne - DG Concurrence concernant la filiale Nespak en Italie depuis 2008, la Commission a notifié ses griefs le 28 septembre 2012. La Commission européenne a rendu sa décision le 24 juin 2015 et a condamné tous les cartellistes identifiés. Nespak - et Groupe Guillin solidairement - s'est vue imposer une amende de 4,996 M€. Le total des amendes prononcées par la Commission européenne à l'encontre des différents présumés cartellistes dans ce dossier s'élève à 116 M€.

c) Nous vous indiquions dans le rapport annuel 2014 qu'un concurrent américain avait engagé un procès en contrefaçon d'un brevet contre entre autres, Socamel Technologies, aux Etats-Unis, en septembre 2014. Ces allégations ont été fermement contestées par Socamel Technologies qui a également demandé la nullité du brevet. L'ensemble du litige a été clôturé mi-2015.

RÉMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2015 aux organes de direction du Groupe Guillin dans le cadre de leurs fonctions dans les sociétés contrôlées s'élèvent à 0,8 M€ net de charges et d'impôts.

5 Les risques liés à l'activité du Groupe Guillin

L'information relative aux risques du Groupe est disponible dans l'annexe consolidée au paragraphe 2.26.

6 Délais de paiement des fournisseurs du Groupe Guillin

Conformément aux dispositions des articles L.441-6-I et D. 441-4 du Code de commerce, ci-après est précisée la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices,

du solde des dettes fournisseurs et des comptes rattachés de Groupe Guillin SA s'élevant à 650 K€, contre 411 K€ en 2014.

	2015 en K€	2014 en K€
Factures non parvenues	237	278
Échéances à moins de 60 jours	413	244
Litiges et avoirs à plus de 60 jours	0	0

7 Le Groupe Guillin et la bourse

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Le cours le plus haut de l'année 2015 a été de 23,43€ et le plus bas à 15,67€. Le cours moyen sur l'année a été de 18,85€. Le cours de clôture au 31 décembre 2015 était de 23,28 € contre 15,68 € au 31 décembre 2014⁽¹⁾. La variation sur l'année 2015 a été de + 48,5 %, sachant que l'indice du CAC MID&SMALL a progressé de 18,2 %, le taux de rotation du capital est de 10,1%.

En 2015, il a été échangé 866 244 titres⁽¹⁾ pour une valeur de 29,9 M€ dans le système et au total 1 026 275 titres⁽¹⁾

pour un montant de 35,4 M€. En 2014, il a été échangé 244 420 titres⁽¹⁾ pour une valeur de 29,2 M€.

Le Groupe Guillin poursuit une communication régulière en maintenant son contrat avec un diffuseur professionnel agréé par l'AMF. Par ailleurs, Groupe Guillin SA est accompagnée par Gilbert Dupont en qualité de Listing Sponsor.

Groupe Guillin SA a réalisé des opérations d'achat et de vente de ses propres actions en 2015, qui se décomposent de la manière suivante :

	Quantités ⁽¹⁾	Valeurs du portefeuille	Cours moyen unitaire de l'action ⁽¹⁾	Prix de vente	Cours moyen unitaire de la transaction ⁽¹⁾
Titres au 01/01/2015					
Contrat d'animation	12 690	193 808,79	15,27		
Contrat croissance externe	34 130	132 742,00	3,89		
Total	46 820	326 550,79	6,97		
Achats	244 203	4 592 129,75	18,80		
Ventes	- 247 418	- 4 575 714,82	18,49	4 616 625,39	18,66
Titres au 31/12/2015					
Contrat d'animation	9 475	210 223,72	22,19		
Contrat croissance externe	34 130	132 742,00	3,89		
Total	43 605	342 965,72	7,87		

⁽¹⁾ Il est rappelé que lors de l'assemblée générale du 12 juin 2015 a été approuvée la division du nominal par 10 au 1^{er} juillet 2015.

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Participations dans le capital de la Société

En application de l'article L 233-13 du Code de commerce, les indications suivantes sont communiquées en fonction des informations reçues en vertu des disposi-

tions des articles L 233-7 et L 233-12 du Code de commerce :

Identité des personnes morales ou physiques détenant plus de 15 %, 20 %, 25 %, 50 % et 66,66 % du capital social ou des droits de vote au 10 mars 2016.

Seuils	Actions	Droits de vote AGM
5 %		
10 %		
15 %	SC Le Château	
20 %	SC L'Atelier SC La Brayère	SC L'Atelier SC Le Château
25 %		SC La Brayère
30 %		
33,33 %		
50 %	SC La Brayère ⁽¹⁾ SC L'Atelier ⁽²⁾ SC Le Château ⁽³⁾ Famille Guillin ⁽⁴⁾	
66,66 %		SC La Brayère ⁽¹⁾ SC L'Atelier ⁽²⁾ SC Le Château ⁽³⁾ Famille Guillin ⁽⁴⁾
90 %		
95 %		

⁽¹⁾ (2) (3) (4) SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et Famille Guillin agissent de concert.

Participation des salariés au capital social

Vu les dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, il est précisé qu'aucun salarié de la Société ne détient de participation au capital qui soit matérialisée par des titres faisant l'objet d'une gestion collective (« Plan d'Epargne d'Entreprise - PEE » ou « Fonds Commun de Placement d'Entreprise - FCPE ») ou qui soit sujet à une quelconque mesure d'incessibilité.

Attribution d'actions gratuites aux salariés de la Société

Les bénéficiaires des actions gratuites sont sélectionnés en fonction de leur niveau de responsabilité et de leur performance individuelle. Les actions sont attribuées définitivement après un délai de deux ans et sont librement cessibles après un délai de quatre ans à compter de la date d'attribution initiale.

Depuis l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2012 qui a expiré le 24 juillet 2015, aucune action gratuite n'a été attribuée.

Participation dans le capital d'autres Sociétés

Il n'existe aucune participation croisée entre Groupe Guillin SA et une ou plusieurs sociétés.

Dépenses non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39-4 dudit Code, s'élève à 35 094 euros au titre de l'exercice 2015 et que l'impôt supporté à ce titre est de 12 083 euros.

Montant des dividendes des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé, au cours des trois derniers exercices, à la distribution des dividendes par action suivants :

Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2014	3,80 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2013	2,00 €	NÉANT	NÉANT
31/12/2012	2,00 €	NÉANT	NÉANT

Filiales

Conformément aux dispositions de l'article L.233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations détenues par la Société figure à la note 19 des comptes sociaux.

Résultats des 5 derniers exercices de la Société

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 alinéa 2 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des 5 derniers exercices figure au paragraphe 6 des comptes sociaux.

Conventions réglementées article L.225-38 du Code de commerce

Nous vous informons que les commissaires aux comptes ont été régulièrement informés des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et autorisées par le conseil d'administration durant l'exercice écoulé. Le Conseil d'Administration a, en date du 28 avril 2015, autorisé la signature de l'avenant du 29 juin 2015 à la convention de gestion centralisée de trésorerie du 10 juillet 2012, cet avenant ayant pour objet l'intégration à la centrale de trésorerie des sociétés Tecnologias Socamel 3000, SL, et Guillin Deutschland, de préciser les conditions des opérations de financement et de placement entre la société Groupe Guillin et les sociétés, et de prendre acte du changement de dénomination sociale de la société Sharpak Nederland devenue en 2012 Guillin Nederland.

Le Conseil d'Administration a, en date du 16 octobre 2015, autorisé l'acquisition, par la société Groupe Guillin, des actions des sociétés filiales du Groupe : Alphaform, Dynaplast et Guillin Emballages détenues par les associés personnes physiques représentant en totalité moins de 0,04% du capital de chacune des 3 sociétés, soit 299 actions de la société Alphaform, 60 actions de la société Dynaplast et 5 actions de la société Guillin Emballages, pour un montant total de 12 326,31 €. La société Groupe Guillin est ainsi devenue fin novembre 2015 l'associée unique des sociétés Alphaform, Dynaplast et Guillin Emballages.

Le Conseil d'Administration a, en date du 22 décembre 2015, autorisé la signature de l'avenant n°4 du 23 décembre 2015 au contrat de crédit revolving du 7 décembre 2005 entre la société Groupe Guillin et la société Anis Opakowania, ayant pour objet de prolonger la durée du prêt jusqu'au 31 décembre 2020.

Conventions au titre de l'article L.225-102-1 du Code de commerce

Nous vous informons de l'existence de contrats de licence de droit d'auteur portant sur un modèle d'emballage pour aliments créé par Monsieur François Guillin ; ces contrats ont été conclus entre d'une part Monsieur François Guillin, et d'autre part chacune des sociétés Alphaform, Guillin Emballages et Sharpak Aylesham.

Le Conseil d'Administration

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCES
ET DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Délégation	Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE L 225-129-6 C Com	Autorisation d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions L 225-209 C Com
Assemblée générale d'autorisation	AGM du 6 juin 2014 Délégation de compétence Durée 26 mois	AGM du 6 juin 2014 Délégation de compétence Durée 24 mois
Montant autorisé	344 000 €	Indéterminé dans la limite de 10% du capital
Utilisation par le Conseil	Néant	Néant

COMPTES CONSOLIDÉS

1 Compte de résultat consolidé

(En milliers d'euros)		31/12/2015	31/12/2014
Produits des activités ordinaires	Note 18	516 403	497 173
Autres produits de l'activité		50	
Variation des stocks de produits en cours et produits finis		100	- 877
Production immobilisée		777	1 040
Achats consommés	Note 19	- 232 405	- 232 446
Autres achats et charges externes	Note 20	- 92 084	- 84 370
Impôts et taxes	Note 21	- 6 080	- 5 584
Charges de personnel	Note 22	- 104 828	- 96 335
Dotations aux amortissements	Note 23	- 25 797	- 24 282
Dotations aux provisions	Note 24	- 427	- 851
Autres produits d'exploitation	Note 25	3 240	1 452
Autres charges d'exploitation	Note 26	- 2 603	- 1 607
Résultat opérationnel courant		56 346	53 313
Autres produits opérationnels	Note 27	9 697	
Autres charges opérationnelles	Note 28	- 8 543	- 6 800
Résultat opérationnel		57 500	46 513
Coût de l'endettement financier net	Note 29	- 1 656	- 2 307
Autres produits financiers	Note 30	2 767	1 887
Autres charges financières	Note 31	- 2 278	- 1 523
Quote-part dans les résultats des participations associées	Note 6		105
Résultat avant impôt		56 333	44 675
Impôts sur les résultats	Note 32	- 17 621	- 13 284
Résultat net		38 712	31 391
Attribuable au Groupe		38 712	31 389
Attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle			2
Résultat par action (en euros) ⁽¹⁾	Note 34	2,09	1,70
Résultat dilué par action (en euros) ⁽¹⁾	Note 34	2,09	1,70

⁽¹⁾ Sur la base du nouveau nombre d'actions multiplié par dix le 1^{er} juillet 2015.

2 Etat du résultat global consolidé

(En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net de la période	38 712	31 391
Ecart de conversion	3 424	3 501
Variation de la juste valeur :		
- des couvertures de flux de trésorerie	344	435
- sur instruments de couverture d'investissement dans une activité à l'étranger	- 1 166	- 1 174
Effet d'impôt	283	255
Sous total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat	2 885	3 017
Profit (perte) actuariel(le) sur engagements retraite	448	- 465
Effet d'impôt	- 150	151
Sous total des éléments qui ne seront pas reclassés en compte de résultat	298	- 314
Résultat global total	41 895	34 094
Dont attribuable au Groupe	41 895	34 092
Dont attribuable aux intérêts ne conférant pas le contrôle		2

3 Bilan consolidé

ACTIF (En milliers d'euros)		31/12/2015	31/12/2014
Actifs non courants			
Goodwill	Note 4	63 929	54 169
Autres immobilisations incorporelles	Note 4	818	801
Immobilisations corporelles	Note 5	204 113	188 240
Participations dans les entreprises associées	Note 6		1 279
Autres actifs financiers non courants	Note 6	303	296
Impôts différés actif	Note 32	3 425	10 249
Total des actifs non courants		272 588	255 034
Actifs courants			
Stocks et en-cours	Note 7	77 192	68 986
Créances clients	Note 8	108 375	99 489
Créances d'impôt sur les sociétés		1 958	551
Autres créances et actifs courants	Note 9	10 451	7 183
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 10	34 269	32 564
Total des actifs courants		232 245	208 773
Total actif		504 833	463 807

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (En milliers d'euros)		31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres			
Capital		11 488	11 488
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 929	4 929
Réserves consolidées		205 936	178 378
Résultat consolidé - Attribuable au Groupe		38 712	31 389
Capitaux propres - Attribuables au Groupe		261 065	226 184
Intérêts ne conférant pas le contrôle sur réserves		2	13
Intérêts ne conférant pas le contrôle sur résultat			2
Intérêts ne conférant pas le contrôle		2	15
Total capitaux propres		261 067	226 199
Passifs non courants			
Provisions pour retraite et autres avantages à long terme	Note 12	9 689	10 338
Autres provisions non courantes	Note 13	3 877	12 167
Emprunts et dettes financières long terme	Note 14	59 713	58 794
Impôts différés passif	Note 32	9 318	13 855
Total Passifs non courants		82 597	95 154
Passifs courants			
Provisions courantes	Note 13	908	1 583
Emprunts et dettes financières court terme	Note 14	34 141	27 302
Dettes fournisseurs	Note 15	78 833	71 485
Dettes d'impôt sur les sociétés		1 976	1 412
Autres dettes et passifs courants	Note 16	45 311	40 672
Total Passifs courants		161 169	142 454
Total capitaux propres et passifs		504 833	463 807

4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(En milliers d'euros)		31/12/2015	31/12/2014
Résultat net consolidé		38 712	31 391
Quote-part de résultat des participations associées			- 105
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs nettes sur actifs non courants	Note 36.1	25 790	24 276
Dotations nettes aux provisions		427	851
Plus values et moins values de cessions		- 496	197
Autres produits et charges calculés	Note 36.2	- 709	- 2 286
Capacité d'autofinancement courante après coût de l'endettement financier net et impôt		63 724	54 324
Autres produits et charges opérationnels calculés	Note 36.2	- 8 697	6 800
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		55 027	61 124
Coût de l'endettement financier net		1 656	2 307
Charge d'impôts (y compris différés)		17 621	13 284
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		74 304	76 715
Impôts nets versés	Note 36.3	- 15 390	- 13 506
Variation des stocks nets de dépréciation		- 1 855	- 1 861
Variation des clients nets de dépréciation		- 5 269	- 3 577
Variation des dettes fournisseurs		5 243	- 2 848
Variation des autres dettes et créances		- 1 522	1 392
Total variation du Besoin en Fonds de Roulement		- 3 403	- 6 894
Flux net de trésorerie généré par l'activité		55 511	56 315
Acquisitions d'immobilisations industrielles		- 28 422	- 39 015
Cessions d'immobilisations	Note 36.4	2 330	481
Variation des créances et dettes sur immobilisations		- 2 689	2 250
Autres flux liés aux opérations d'investissement		- 7	51
Acquisitions de filiales	Note 36.5	- 14 650	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		- 43 438	- 36 233
Nouveaux emprunts		22 617	11 684
Remboursements emprunts		- 25 608	- 24 899
Intérêts payés		- 1 652	- 2 331
Dividendes versés		- 7 024	- 3 697
Rachats ou ventes d'actions propres	Note 11.2	25	- 18
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		- 11 642	- 19 261
Incidences des écarts de conversion		1 026	1 326
Variation nette de la trésorerie		1 457	2 147
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		30 327	28 180
Trésorerie à la clôture de l'exercice	Note 36.6	31 784	30 327

5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(En milliers d'euros)	Capitaux propres											
	Capital	Primes	Réserves	Actions propres	Écarts de conversion	Réserve de couverture d'investissements nets à l'étranger	Réserve de couverture de flux de trésorerie	Écarts actuariels nets	Résultat	Part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
Au 31/12/2013	11 488	4 929	153 831	- 280	2 276	- 671	- 692	221	24 714	195 816	15	195 831
Résultat net									31 389	31 389	2	31 391
Autres éléments du résultat global					3 501	- 770	286	- 314		2 703		2 703
Résultat global					3 501	- 770	286	- 314	31 389	34 092	2	34 094
Affectation résultat N - I			24 714						- 24 714			
Distribution de dividendes			- 3 696							- 3 696	- 1	- 3 697
Actions propres			18	- 46						- 28		- 28
Autres			80			- 1	- 2	- 77			- 1	- 1
Au 31/12/2014	11 488	4 929	174 947	- 326	5 777	- 1 442	- 408	- 170	31 389	226 184	15	226 199
Résultat net									38 712	38 712		38 712
Autres éléments du résultat global					3 424	- 765	226	298		3 183		3 183
Résultat global					3 424	- 765	226	298	38 712	41 895		41 895
Affectation résultat N - I			31 389						- 31 389			
Distribution de dividendes			- 7 023							- 7 023	- 1	- 7 024
Actions propres			27	- 16						11		11
Autres			- 2							- 2	- 12	- 14
Au 31/12/2015	11 488	4 929	199 338	- 342	9 201	- 2 207	- 182	128	38 712	261 065	2	261 067

6 Annexe aux états financiers consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

1- PRÉSENTATION DU GROUPE ET FAITS MARQUANTS

1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE

Groupe Guillin SA est une société anonyme de droit français qui est domiciliée à Ornans, en France.

Le Groupe agit sur deux marchés :

- l'emballage à destination des métiers de bouche (alimentation, traiteur, pâtisserie, boucherie...), des fruits et légumes et des industriels de l'agroalimentaire (IAA) ;
- le matériel (logistique, plats collectifs).

Les états financiers consolidés du Groupe Guillin pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 comprennent la société mère et ses filiales (l'ensemble désigné comme le "Groupe") et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées.

1.2 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le 30 novembre 2015, la société Groupe Guillin a acquis 100% des actions de Kiv Kreis GmbH et de KFB GmbH en Allemagne ainsi que de Kreis Pack Spzoo, en Pologne. Ces trois sociétés sont spécialisées dans la fabrication et la distribution d'emballages plastiques thermoformés et de couverts injectés pour les métiers de bouche et l'industrie agroalimentaire. Compte tenu de la date d'acquisition, seuls les bilans ont été intégrés globalement au 31 décembre 2015. L'impact des entités Kreis sur le compte de résultat pour le mois de décembre 2015 est peu significatif.

2- RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le conseil d'administration du 23 mars 2016. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 3 juin 2016.

2.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2015 ont été établis en conformité à la fois avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union européenne et celles émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) applicables, de manière obligatoire, au 31 décembre 2015. Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (International Accounting Standards Board) et à l'IFRIC ou non encore approuvée par l'Union européenne.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

2.2 RÉFÉRENTIEL IFRS APPLIQUÉ

Les normes, amendements aux normes existantes et les interprétations adoptés par l'Union européenne et entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2015 ne trouvent pas à s'appliquer ou n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe, à savoir :

- Depuis le 1^{er} janvier 2015, les améliorations des normes IFRS 2011-2013, adoptées en décembre 2013, concernant de légères modifications de quelques normes.

- L'interprétation IFRIC 21 - Droits et Taxes, a été publiée le 20 mai 2013 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Cette interprétation clarifie le fait qu'aucun droit ou taxe ne doit être comptabilisé avant l'occurrence du fait générateur tel que spécifié par la législation fiscale. Le fait générateur est l'événement qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il résulte des dispositions légales ou réglementaires. IFRIC 21 requiert de comptabiliser la dette en totalité lors de la survenance du fait générateur de son exigibilité.

Les états financiers présentés ne tiennent pas compte des nouvelles normes, révisions de normes existantes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore entrées en vigueur. Leur effet éventuel sur le Groupe est en cours d'analyse.

2.3 BASES DE PRÉPARATION

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

2.4 ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES AFFECTANT LES ACTIFS ET LES PASSIFS

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du Groupe procède à des estimations et fait des hypothèses qui peuvent affecter, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières, et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement la durée d'utilité des immobilisations corporelles, la dépréciation des actifs, les provisions pour litiges et les avantages au personnel. Les hypothèses utilisées pour ces estimations figurent respectivement en note 2.10, 2.11 et en note 4, et celles concernant les avantages au personnel et les provisions pour litiges sont spécifiées en note 12 et 2.26.1.

2.5 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes des entreprises placées directement ou indirectement sous le contrôle de Groupe Guillin sont consolidés par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque Groupe Guillin a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques stratégiques, financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses actifs. Il est précisé que l'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles immédiatement sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Les entreprises dans lesquelles Groupe Guillin exerce, soit un contrôle conjoint, soit directement ou indirectement une influence notable sur la gestion et la politique financière sans en avoir le contrôle sont consolidées par mise en équivalence. La quote-part du Groupe dans les profits ou pertes de l'entreprise associée est comptabilisée en résultat, sur la ligne "Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence".

Les transactions et soldes intra-groupe sont éliminés. Les intérêts ne conférant pas le contrôle sont la quote-part, dans les résultats et dans l'actif net d'une filiale, attribuable aux intérêts qui ne sont détenus par la société mère, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales.

Les comptes des filiales sont tous arrêtés au 31 décembre.

2.6 MÉTHODES DE CONVERSION MONÉTAIRE

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (monnaie fonctionnelle) dans laquelle l'entité opère. Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

2.6.1 Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les transactions en devise étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges, sauf lorsque la comptabilité de couverture est appliquée. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devise étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

2.6.2 Les états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en l'absence d'activités à l'étranger dans une économie hyper inflationniste, sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

2.6.3 Investissement net dans une activité à l'étranger

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en réserve de conversion. Ils sont repris lors de la sortie de l'activité à l'étranger et sont intégrés au résultat de cession.

2.6.4 Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger

La part du produit ou de la perte sur un instrument de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, qui est considérée comme une couverture efficace, est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global. La part inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les gains et pertes accumulés en autres éléments du résultat global sont reconnus dans le compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

2.7 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le Groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS1 "Présentation des états financiers".

Le Groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant.

- Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée ou dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant.
- Les actifs immobilisés sont classés en non courant.
- Les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant.
- Les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant. Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant.
- Les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.
- Les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

Le Groupe complète le compte de résultat par un « Etat du résultat global consolidé ».

2.7.1 Activités, actifs et passifs destinés à être cédés

En application d'IFRS 5, les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus dans leur état actuel, et dont la vente est hautement probable, sont présentés au bilan en actifs et passifs destinés à être cédés. La cession doit être réalisée dans l'année suivant cette présentation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Les actifs, ou groupe d'actifs, destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des actifs coûts de cession inclus.

Pour les groupes d'actifs, leur résultat est présenté en distinguant le résultat des activités poursuivies des activités arrêtées et leur flux de trésorerie sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie.

2.7.2 Autres produits et charges opérationnels

Les "Autres produits et charges opérationnels" regroupent les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant significatif, qui sont de nature à affecter la pertinence du suivi de la performance économique des entreprises du Groupe, tels que définis par la recommandation du Conseil national de la comptabilité n° 2009-R.03 du 2 juillet 2009.

2.8 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 révisée - Regroupements d'entreprises - depuis le 1^{er} janvier 2010.

Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. La détermination des justes valeurs et des goodwill est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat. Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, et des ajustements de prix éventuels. Il n'intègre pas les coûts externes directement attribuables à l'acquisition, qui sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le prix d'acquisition intègre la juste valeur des actifs et passifs résultant des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix.

Le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode

du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009.

2.9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2.9.1 Frais de recherche et développement

Conformément à IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement.

Une revue des principaux projets de recherche et développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des services des bureaux d'études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement selon IAS 38.

Les efforts de développement engagés par le Groupe en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles aux critères de IAS 38. La reconnaissance d'avantages économiques futurs supplémentaires à long terme et pouvant être nettement différenciés des dépenses concourant au simple maintien ou à la mise à niveau de l'outil de production et des produits en vue de préserver l'avantage technologique et concurrentiel du Groupe n'est manifeste que lorsque les nouveaux produits sont sur le marché.

2.9.2 Goodwill

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises - et IAS 36 - Dépréciation d'actifs - les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et au minimum une fois par an.

Après leur comptabilisation initiale, les goodwill sont évalués au coût, diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles.

2.9.3 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des brevets, marques et licences qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Concessions, brevets et droits similaires	3 - 20 ans
Logiciels	3 - 5 ans

2.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Compte tenu des incidences non significatives de l'approche par composant, cette dernière n'a trouvé à s'appliquer que sur les constructions.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actif.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Constructions industrielles	30 ans
Agencements et aménagements	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	2 - 15 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de transport	4 - 5 ans
Matériel informatique	2 - 5 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Les biens utilisés au moyen d'un contrat de location financement, tel que défini par la norme IAS 17, qui, en substance, ont pour effet de transférer au Groupe de façon substantielle les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés en actifs immobilisés. Les obligations financières correspondantes figurent en passifs financiers.

2.11 TEST DE PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Les UGT correspondent aux entités juridiques du Groupe.

La valeur comptable des goodwill a été affectée aux UGT définies par le Groupe et fait l'objet d'un test de dépréciation

chaque année et lorsque des événements indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir.

Ces événements correspondent à des changements significatifs qui affectent les objectifs et les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

L'examen porte sur les actifs d'exploitation immobilisés et le besoin en fonds de roulement.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés après impôt établis à partir des plans d'activité à 4 ans, étendu à 5 ans et, au-delà de cet horizon.

Le taux de croissance retenu au-delà de 5 ans correspond au taux de croissance de nos secteurs d'activité et à la zone géographique concernée.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital calculé par le Groupe.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable et enregistrée sur la ligne " autres charges opérationnelles " du compte de résultat. Les dépréciations des goodwill comptabilisées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

2.12 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle. Il s'agit de sociétés dans lesquelles le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris le goodwill) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

2.13 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les placements détenus jusqu'à leur échéance. Cette classification dépend de l'intention au moment de l'acquisition. Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et réexamine cette classification lors de chaque clôture.

La ventilation des actifs et passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté suivant qu'elle est inférieure ou supérieure à un an. L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39.

2.13.1 Placements financiers

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date.

Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'éventuelle perte de valeur. L'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

2.13.2 Instruments dérivés

Le Groupe procède à des couvertures de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette, sans risque spéculatif.

Il peut également se couvrir pour les risques de change liés aux variations monétaires.

L'ensemble des instruments de couverture est comptabilisé au bilan, à l'actif, en autres actifs financiers non courant et au passif en emprunts et dettes financières non courant et évalué à la juste valeur.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat, sauf application de la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie ou en cas de couverture d'investissements nets à l'étranger :

- une couverture de juste valeur permet une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;
- une couverture de flux de trésorerie, couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction hautement probable et qui affecterait le résultat net présenté ;
- une couverture d'investissement net qui permet notamment de couvrir le risque de change des activités à l'étranger.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité ;
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie et d'investissements nets, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts.

La juste valeur des instruments dérivés est enregistrée sur la base des montants communiqués par les contreparties bancaires validés par la Direction Financière du Groupe.

2.13.3 Créances clients et autres créances

L'évaluation initiale des prêts et créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé. Lorsqu'ils comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces prêts et créances sont comptabilisés à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client. Une dépréciation est également effectuée lorsque les créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.

Les créances courantes font l'objet de tests de dépréciation, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

2.13.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et concours bancaires) ainsi qu'aux caisses.

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Ils sont classés au bilan à l'actif sur la ligne "Trésorerie" et au passif sur la ligne "Emprunts et dettes financières court terme".

Les valeurs mobilières de placement sont, selon IAS 39, évaluées à la juste valeur à chaque clôture.

2.13.5 Emprunts

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

À la clôture, les emprunts sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.13.6 Autres dettes

Les autres dettes financières et d'exploitation sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur.

2.14 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats. Ces stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué des coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les frais financiers sont exclus des stocks. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal.

2.15 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt portée au compte de résultat est constituée de l'impôt exigible sur les résultats dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilancielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs, et leur valeur fiscale. Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Tous les montants résultant de modification de taux d'imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l'année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l'incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

2.15.1 Contribution à la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.) et cotisation foncière des entreprises (C.F.E.)

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la cotisation foncière des entreprises (CFE) sont classées en charges opérationnelles.

2.16 CAPITAUX PROPRES

2.16.1 Actions propres

Indépendamment de l'objectif fixé, tous les titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les éventuels profits ou pertes au titre de la dépréciation, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres, sont imputés sur les capitaux propres.

2.17 PROVISIONS

Les sociétés du Groupe sont engagées ou susceptibles de l'être dans des procédures et litiges qui interviennent dans le cours normal des opérations, dont des réclamations ou contentieux avec les administrations fiscales, sociales, ainsi que des autorités gouvernementales diverses ou de concurrence.

Une provision pour risque et charge est enregistrée dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de Groupe Guillin ou de l'une de ses filiales pour régler le litige.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée sur la ligne "autres charges financières".

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future.

2.18 PROVISIONS POUR RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

2.18.1 Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

2.18.2 Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe applique IAS 19 révisée et comptabilise les écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

2.18.3 Autres avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations d'entreprises de première catégorie dont les états d'échéances sont proches de celles des engagements du Groupe.

Les autres avantages à long terme incluent également la participation des salariés acquise par tout salarié d'une entreprise française.

Les programmes de médaille du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

2.18.4 Descriptions des régimes à prestations définies dans le Groupe Guillin

Indemnités de départ en retraite (IDR) en France et en Espagne, "Trattamento di Fine Rapporto" (TFR) en Italie sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés. La réforme du système de pension italien a apporté des modifications dans le traitement du TFR. Celui-ci était géré jusqu'au 30 juin 2007 dans l'entreprise. Depuis le 1^{er} juillet 2007 les nouveaux droits, transférés à l'institut national de sécurité sociale (Istituto Nazionale di Previdenza Sociale, INPS) sont externalisés et gérés à travers un Fonds créé à cette fin.

2.19 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Conformément à IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions – les plans d'attributions gratuites d'actions attribués par le Groupe donnent lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits.

2.20 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des

produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peut être évalué de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires, participations commerciales, escomptes financiers. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a délivré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque le bien a été livré à un client qui l'a accepté et dont le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits attachés à l'activité de service après-vente sont comptabilisés sur la période pour laquelle la garantie est exerçable.

2.21 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Sont compris dans cette rubrique les autres produits et charges d'exploitation, les produits et charges non récurrents sur opérations de gestion et les résultats sur cessions d'actifs.

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent également le crédit impôt recherche qui est traité, conformément à la norme IAS 20, comme une subvention liée au résultat.

2.22 CHARGES DE PERSONNEL

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est analysé, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur, comme une diminution des charges de personnel et comptabilisé, selon IAS 19, en réduction de ces dernières.

2.23 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en rapportant le résultat net "Part du Groupe" au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues par des sociétés consolidées.

Le résultat net dilué par action est calculé en ajustant le résultat net "Part du Groupe" et le nombre d'actions en circulation de l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

2.24 SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8 "Secteurs opérationnels", les secteurs opérationnels sont déterminés sur la base de l'information mise à disposition de la direction pour évaluer les performances et l'activité du Groupe et des différents secteurs qui le composent.

Les secteurs présentés sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels similaires. Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris

des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe.

L'application d'IFRS 8 ne s'est pas traduite par la modification des secteurs auparavant présentés, à savoir :

- le secteur emballages,
- le secteur matériel.

Le résultat opérationnel de chaque secteur est régulièrement examiné par le conseil d'administration afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour chaque composante.

Les résultats sectoriels soumis au conseil d'administration comportent les éléments directement attribuables au secteur ainsi que ceux qui peuvent lui être affectés sur une base raisonnable.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels présentés suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par le principal décideur opérationnel est basée notamment sur le résultat opérationnel et la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt.

Les actifs sectoriels se composent des goodwill, des autres immobilisations incorporelles et corporelles, des autres actifs financiers non courants, des stocks et en-cours, des créances clients et des autres créances et actifs courants.

Les passifs sectoriels se composent des provisions pour retraite et avantages similaires, des provisions, des dettes fournisseurs et des autres dettes et passifs courants.

2.25 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme la différence entre les soldes bancaires créditeurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le Groupe utilise la méthode indirecte pour l'élaboration de son tableau de flux de trésorerie.

2.26 GESTION DES RISQUES

2.26.1 Risques économiques

Risque politique et économique

Sur la base des prévisions des économistes, l'économie européenne devrait plutôt bien résister au ralentissement de l'activité dans le monde émergent. Monnaie, crédit et pétrole bon marché lui apportent un soutien, la croissance du PIB en 2016 en Europe serait alors supérieure à 2015, et ce même en France. La reprise économique européenne se poursuivrait doucement et elle serait alors à contre-courant du cycle mondial.

Risque matières premières

Le Groupe utilise principalement deux types de matières premières, les résines de matières plastique pour le secteur emballages et l'inox pour le secteur matériel.

Toutes deux dépendent des cours mondiaux qui sont soumis aux lois de l'offre et de la demande ainsi que du comportement spéculatif de certains acteurs. Sur notre segment de marché, la fabrication des résines de matières plastique participe à environ 5 % de la consommation mondiale de pétrole, consommation non significative à l'échelle mondiale.

Le prix des matières premières plastiques en 2015 est très peu corrélé, voire pas du tout, à celui du pétrole exprimé en dollar. En effet si en 2015 le prix du baril de pétrole a été divisé par environ 3 de décembre 2013 à décembre 2015 et par 2 de décembre 2014 à décembre 2015, cela n'a pas été du tout le cas pour le prix des matières premières.

Le prix des matières premières plastiques en 2016 reste donc une énigme, néanmoins on peut penser que le prix des matières premières serait quasi stable au 1^{er} semestre 2016.

Risque social

Chaque filiale du Groupe est soumise aux législations applicables dans son pays d'implantation ainsi qu'aux accords contractuels conclus. De fait, le risque majeur réside dans la mise en place de réglementations visant à décider d'augmentations salariales majeures sans concertation avec les entreprises. Ce risque est néanmoins limité dans la mesure où la masse salariale du Groupe ne représente que 20 % du produit des activités ordinaires total.

Risque fiscal

Le résultat du Groupe dépend bien évidemment des différentes législations fiscales européennes. Pour maîtriser les différentes législations fiscales, le Groupe a recours à des avocats fiscalistes dans chaque pays en tant que de besoin.

Risque juridique

Certaines sociétés du Groupe sont parties à des contentieux dont les principaux sont évoqués au chapitre 4, paragraphe « Evolution prévisible et perspectives d'avenir », point 2 « Contentieux : Droit de la concurrence et Brevet » du rapport de gestion.

Propriété industrielle

Dans le cadre de la protection de son travail de Recherche et Développement, le Groupe procède régulièrement au dépôt de marques, brevets et modèles. Le Groupe est très vigilant et n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter ses droits de propriété intellectuelle et industrielle y compris par le biais d'actions en contrefaçon.

Politique d'assurances

Afin de limiter les risques notamment incendie, bris de machines, pertes d'exploitation et responsabilité civile... le Groupe a souscrit différentes polices auprès de compagnies d'assurances notoirement connues et solvables.

2.26.2 Risque monétaire

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée au niveau de la SA Groupe Guillin qui gère l'ensemble des besoins et prend toutes les décisions de trésorerie s'y rapportant, sécurisant ainsi la gestion de ce risque.

Risque clients

L'organisation du Groupe est basée sur des procédures très strictes établies afin de limiter au maximum le risque clients. En 2015, les dotations aux dépréciations des créances clients

représentent 0,1 % du produit des activités ordinaires. Les conditions générales de ventes du Groupe mentionnent une clause de réserve de propriété. De plus, une assurance-crédit clients dont les conditions ont été renégociées au travers d'un appel d'offres en 2015, couvre environ 21% du produit des activités ordinaires total du Groupe.

Pour les clients non couverts par l'assurance-crédit, le Groupe estime le risque d'irrecouvrabilité relativement faible. En effet, le premier client représente 4,2 % du produit des activités ordinaires du Groupe.

Risque de liquidité

La SA Groupe Guillin, dans le cadre de son plan et de son budget, négocie l'ensemble de ses besoins de trésorerie à court et moyen terme pour la totalité des sociétés du Groupe. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe n'a eu aucun problème de liquidité en 2015. La plupart des besoins de trésorerie pour 2016 a déjà été anticipée à ce jour.

Risques de taux et de changes

Le Groupe gère les taux et les changes sans risques spéculatifs "en bon père de famille" (pour tout flux financier il y a toujours une contrepartie économique).

Toutes les opérations de couvertures de taux et de changes sont réalisées par la SA Groupe Guillin pour le compte de ses filiales. Plusieurs instruments financiers dérivés sont utilisés afin de gérer le risque de change sur la livre sterling, le dollar américain et le zloty polonais. Les filiales du Groupe vendent et achètent essentiellement dans leur propre pays (achats et ventes en devises locales). Par conséquent, l'exposition du Groupe aux risques de change sur les opérations commerciales est naturellement limitée. Les facturations en livre sterling représentent plus de 21 % du PAO.

L'endettement brut des sociétés industrielles et commerciales du Groupe correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe et pour partie à taux variable. Pour anticiper la hausse future des taux, le Groupe au 31 décembre 2015 couvre 4,9 % de sa dette à taux variable. Les règles de contrôle sont particulièrement rigoureuses. L'utilisation d'instruments financiers dérivés ne peut se faire qu'avec l'accord de la Direction Générale de Groupe Guillin sur proposition de la Direction Financière. La forte volatilité de la valorisation des instruments financiers dérivés à la date d'arrêté incite le Groupe à la prudence quant à l'utilisation de ces outils.

2.26.3 Risques environnementaux

Le Groupe a été, de tout temps, sensible aux préoccupations environnementales, aux économies d'énergie et de matières premières. Le développement durable a toujours été au cœur de ses préoccupations, de ses actions et du développement de ses sociétés. C'est un véritable objectif politique, un axe majeur de sa stratégie globale tant pour sa compétitivité que pour la sauvegarde de la planète.

Au sein du Groupe, la responsabilité environnementale est intégrée dans le cycle de conception et de production des produits, et fait l'objet d'une sensibilisation permanente de l'ensemble de ses collaborateurs. Dès sa phase de conception, chaque produit doit répondre à un ensemble de critères environnementaux qui concernent tant ses caractéristiques

propres (épaisseur, poids, forme) que son lieu de fabrication pour réduire les émissions nocives générées par le transport. Tous les conditionnements sont étudiés afin de densifier au maximum les quantités par carton, palette et ainsi minimiser le nombre de camions mis sur la route.

Depuis 20 ans, le Groupe a réduit de façon significative le poids de ses emballages pour un même usage sur certaines familles de produits.

Le Groupe favorise le développement de "l'emballage service" permettant le prolongement de sa durée de vie (ex : plateau de présentation "Tradipack", emballages micro-oncables, réutilisation des emballages,...).

Le tri sélectif des différents matériaux est opérationnel dans chacune des usines du Groupe. Les déchets de fabrication sont recyclés sur les sites en quasi-intégralité.

Les emballages du Groupe rentrent aujourd'hui dans un programme de valorisation des déchets ménagers : ils sont collectés et incinérés pour générer de l'énergie. Par ailleurs, le Groupe, à travers Valorplast, travaille à ce que ses emballages rentrent dans le processus de recyclage.

Le Bilan Carbone du Groupe est extrêmement satisfaisant au niveau de la directive, le Groupe faisant apparaître un résultat quasi nul de dégagement dans l'atmosphère.

Risque industriel

Le Groupe ne détient pas d'installations à très hauts risques. Cependant, la prévention des risques de dommages tels que les incendies ou des risques environnementaux fait l'objet d'un système de management spécifique. La quasi-totalité des locaux industriels du Groupe est équipée de systèmes anti-incendie, de détection et de protection. La plupart des installations sont construites de façon à veiller à la rétention des écoulements accidentels.

Ressource en eau

Les thermoformeuses et les extrudeuses sont refroidies par des circuits réfrigérés par de l'eau. Cette eau n'est pas rejetée dans la nature mais recyclée de façon permanente afin de refroidir en circuit fermé l'ensemble des machines.

Ressource en énergie

La minimisation de la consommation d'énergie est un objectif pour le Groupe. Il réfléchit à certaines actions qu'il pourrait entreprendre au cours des prochains mois, voire des prochaines années, certaines nécessitant des investissements importants.

Matières premières renouvelables

Le Groupe applique une politique de choix des matériaux utilisés guidée par l'aspect environnemental, notamment l'utilisation du RPET (en fonction des capacités disponibles). Le Groupe veille à promouvoir l'utilisation de matériaux recyclables dès la conception de ses produits en intégrant dans sa réflexion, en fonction du marché et des capacités. Le Groupe a su développer une expérience significative dans les matériaux renouvelables (notamment avec le PLA) et reste attentif à toutes les évolutions du marché. Le Groupe continue sa démarche en proposant au marché une offre d'emballages réalisée avec des matières premières renouvelables. En 2015, une barquette novatrice en carton 100% étanche entièrement personnalisable « Food K » destinée notamment aux marchés de l'industrie

agroalimentaire a été créée. Le Groupe, conscient des enjeux et des évolutions législatives, a pris un tournant encore plus marqué sur la maîtrise et le développement de nouveaux matériaux de thermoformage bio-sourcés et ce de façon déterminée et professionnelle. L'un de ses objectifs est de compléter, remplacer ou renforcer la gamme de produits offerts aux clients du Groupe.

Risque météorologique

Les activités fruits et légumes et barbecue du Groupe sont sensibles aux aléas climatiques, les quantités à produire

pour satisfaire les besoins de la clientèle pouvant varier de façon significative d'une année à l'autre. Le Groupe, par sa présence géographique et par la diversité de son offre produits, limite ce risque. En Europe, la saison des fruits et légumes commence avec la fraise en février dans le sud de l'Espagne et finit avec les kakis début décembre en Italie. Le Groupe livre, outre les pays d'Europe, également les pays du Maghreb, l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et l'Afrique du Sud, afin de suivre les saisons et d'élargir sa zone de commercialisation.

3- EVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	Siren ou N° d'identification	Pays	Siège social	Activité	% d'intérêt	
					31/12/2014	31/12/2015
GROUPE GUILLIN	349 846 303	France	Ornans	Holding	100,00%	100,00%
GROUPE GUILLIN INMOBILIARIA ESPAÑA	B 65778292	Espagne	Barcelona	Immobilier	100,00%	100,00%
ALPHAFORM	302 238 829	France	Beausemblant	Industrie	99,96%	100,00%
ANIS OPAKOWANIA	0000202333	Pologne	Olesnica	Industrie	99,98%	99,98%
DYNAPLAST	303 074 538	France	Saint-Florentin	Industrie	99,99%	100,00%
FORM'PLAST	408 067 262	France	Chantrans	Industrie	30,00%	
GUILLIN DEUTSCHLAND	HRB 101932	Allemagne	Saarlouis	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN EMBALLAGES	322 409 913	France	Ornans	Industrie	99,99%	100,00%
GUILLIN ESPAÑA	B 63160386	Espagne	El Prat de Llobregat	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN ITALIA	I208265	Italie	Usmate Velate	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN NEDERLAND	51060558	Pays-Bas	Amersfoort	Négoce	100,00%	100,00%
GUILLIN PORTUGAL	508 747 481	Portugal	Lisboa	Négoce	100,00%	100,00%
KFB	HRB 10238 FF	Allemagne	Fürstenwalde/Spree	Industrie		100,00%
KIV KREIS	HRB 17667	Allemagne	Eltville am Rhein	Industrie		100,00%
KREIS PACK	0000113495	Pologne	Niepruszewo	Industrie		100,00%
NESPAK	87796	Italie	Massa Lombarda	Industrie	100,00%	100,00%
RESCASET CONCEPT	301 669 735	France	Colombe	Industrie	100,00%	100,00%
SHARP INTERPACK	4330088	Royaume-Uni	Londres	Holding	100,00%	100,00%
SHARPAK AYLESHAM	7394042	Royaume-Uni	Aylesham	Industrie	100,00%	100,00%
SHARPAK BRIDGWATER	7394059	Royaume-Uni	Bridgwater	Industrie	100,00%	100,00%
SHARPAK YATE	7394053	Royaume-Uni	Yate	Industrie	100,00%	100,00%
SOCAMEL TECHNOLOGIES	070 503 016	France	Renage	Industrie	100,00%	100,00%
SOCAMEL UK	6308811	Royaume-Uni	Londres	Négoce	100,00%	100,00%
TECNOLOGIAS SOCAMEL 3000	B 66387556	Espagne	El Prat de Llobregat	Négoce		100,00%
VERIPACK EMBALAJES	B 64223993	Espagne	Barbera del Vallés	Industrie	100,00%	100,00%

La société Tecnologias Socamel 3000 créée en 2014, filiale commerciale à 100 % de Socamel Technologies, a commencé son activité en janvier 2015 et est intégrée globalement à partir de cette même date.

Le 17 février 2015, Groupe Guillin a cédé sa participation minoritaire dans la société Form'Plast.

La société GPI UK, filiale à 100% du Groupe Guillin, a été liquidée durant l'été 2015.

ACQUISITION DE FILIALES

Le 30 novembre 2015, Groupe Guillin SA a acquis 100%

des actions de Kiv Kreis GmbH et de KFB GmbH en Allemagne ainsi que de Kreis Pack Spzoo, en Pologne.

Ces trois sociétés sont spécialisées dans la fabrication et la distribution d'emballages plastiques thermoformés et de couverts injectés pour les métiers de bouche et l'industrie agroalimentaire. Cette acquisition, qui s'inscrit pleinement dans la stratégie du Groupe, lui permet de disposer sur le marché allemand d'une présence industrielle et commerciale de référence mais également d'accroître son offre et ses capacités de production sur le marché polonais.

COMPTE PRO-FORMA 2015

Compte tenu de la date d'acquisition des trois sociétés Kreis identifiées dans le paragraphe précédent, seuls les bilans ont été intégrés globalement au 31 décembre 2015.

Afin de permettre une meilleure appréciation de l'impact de ces acquisitions sur le compte de résultat du Groupe, un compte de résultat pro-forma a été établi, prenant en compte 12 mois d'activité pour ces trois nouvelles sociétés.

(En milliers d'euros)	Périmètre constant	Nouvelles sociétés intégrées au 01/01/2015
Produits des activités ordinaires	516 403	558 615
Autres produits de l'activité	50	50
Variation des stocks de produits en cours et produits finis	100	- 336
Production immobilisée	777	777
Achats consommés	- 232 405	- 256 362
Autres achats et charges externes	- 92 084	- 98 230
Impôts et taxes	- 6 080	- 6 191
Charges de personnel	- 104 828	- 111 657
Dotations aux amortissements	- 25 797	- 27 578
Dotations aux provisions	- 427	- 427
Autres produits d'exploitation	3 240	3 536
Autres charges d'exploitation	- 2 603	- 2 905
Résultat opérationnel courant	56 346	59 292
Autres produits opérationnels	9 697	9 697
Autres charges opérationnelles	- 8 543	- 8 543
Résultat opérationnel	57 500	60 446
Coût de l'endettement financier net	- 1 656	- 2 042
Autres produits financiers	2 767	2 888
Autres charges financières	- 2 278	- 2 355
Résultat avant impôt	56 333	58 937
Impôts sur les résultats	- 17 621	- 18 335
Résultat net	38 712	40 602

CONTREPARTIE TRANSFÉRÉE

Le coût d'acquisition des sociétés Kiv Kreis, KFB et Kreis Pack est de 18,8 M€. La contrepartie transférée à la date du 31 décembre 2015 figure dans le tableau ci-dessous :

	Valeur nette comptable	Valeur provisoire utilisée pour la détermination du goodwill
Goodwill ⁽¹⁾		8 437
Immobilisations incorporelles	27	27
Immobilisations corporelles	12 116	12 116
Immobilisations financières	1	1
Total actifs non courants	12 143	20 580
Stocks nets	6 351	6 351
Créances clients nettes	3 618	3 618
Autres créances	234	234
Disponibilités	806	806
Total actifs non courants	11 009	11 009
Provisions courantes	- 29	- 39
Dettes financières	- 9 533	- 9 533
Fournisseurs	- 2 105	- 2 105
Autres dettes	- 1 086	- 1 086
Total passif repris	- 12 753	- 12 763
Total des actifs identifiables acquis et des passifs repris	10 399	18 826

⁽¹⁾ Goodwill en cours d'affectation.

4- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Concessions, brevets et droits similaires	Goodwill	Total
Valeurs brutes			
Au 01/01/2014	6 788	57 302	64 090
Acquisition	500	21	521
Cession et mise au rebut	- 5		- 5
Variation de périmètre			
Écart de conversion	20	1 291	1 311
Autres			
Au 31/12/2014	7 303	58 614	65 917
Amortissements et pertes de valeurs			
Au 01/01/2014	6 093	4 445	10 538
Dotations ⁽¹⁾	396		396
Reprise	- 5		- 5
Variation de périmètre			
Écart de conversion	18		18
Autres			
Au 31/12/2014	6 502	4 445	10 947
Valeurs nettes comptables			
Au 01/01/2014	695	52 857	53 552
Au 31/12/2014	801	54 169	54 970
	Concessions, brevets et droits similaires	Goodwill	Total
Valeurs brutes			
Au 01/01/2015	7 303	58 614	65 917
Acquisition	376		376
Cession et mise au rebut	- 55		- 55
Variation de périmètre	122	8 437	8 559
Écart de conversion	20	1 323	1 343
Autres	8		8
Au 31/12/2015	7 774	68 374	76 148
Amortissements et pertes de valeurs			
Au 01/01/2015	6 502	4 445	10 947
Dotations ⁽¹⁾	396		396
Reprise	- 55		- 55
Variation de périmètre	95		95
Écart de conversion	18		18
Autres			
Au 31/12/2015	6 956	4 445	11 401
Valeurs nettes comptables			
Au 01/01/2015	801	54 169	54 970
Au 31/12/2015	818	63 929	64 747

⁽¹⁾ Les dotations sont comprises sur la ligne « Dotations aux amortissements » du compte de résultat.

Le Groupe, comme chaque année, consacre un effort en matière de Recherche et Développement ; on peut estimer ce chiffre de l'ordre de 1% du PAO pour le secteur "Emballages". Ces études concernent de nouvelles formes, de nouvelles fonctionnalités et des tests sur des nouveaux matériaux.

Goodwill	31/12/2015	31/12/2014
Alphaform	5 192	5 192
Anis Opakowania	4 045	4 036
Dynaplast	2 116	2 116
Groupe Guillin	200	200
Guillin Italia	873	873
Rescaset Concept	11 735	11 735
Socamel Technologies	7 425	7 425
Socamel UK	698	657
Sharp Interpack	23 208	21 935
Kreis Pack	2 312	
Kiv Kreis	6 125	
Total	63 929	54 169

Le Groupe, pour réaliser les tests de perte de valeur des actifs immobilisés, a choisi des hypothèses raisonnables basées sur ses connaissances et expériences en fonction de la situation économique actuelle. En effet, le prix des matières premières est toujours fortement volatile entraînant de fortes variations de marge d'un trimestre à l'autre. Il est donc totalement impossible de prévoir et de modéliser le prix futur des matières premières. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la valeur d'utilité est de 6,76 % pour la France et les Pays-Bas et 6,85% pour le Royaume-Uni. Depuis 2012, il a été introduit un risque pays, le taux d'actualisation est de 8,08 % pour la Pologne, 9,30 % pour l'Espagne et 9,21 % pour l'Italie.

Le taux de croissance à l'infini de 2 % a été utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie et calculer la valeur terminale pour toutes les UGT.

Les hypothèses retenues n'ont pas conduit à constater de dépréciation du goodwill et autres actifs immobilisés sur l'exercice 2015.

Analyse de sensibilité :

Le Groupe a calculé pour l'ensemble des sociétés du Groupe (UGT) le taux d'actualisation au-delà duquel il faudrait constater une dépréciation selon trois hypothèses de taux de croissance à l'infini.

Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation minimum ⁽¹⁾	Taux d'actualisation maximum ⁽²⁾
2,0 %	11,6 %	36,4 %
1,5 %	11,3 %	36,3 %
0,0 %	10,3 %	35,9 %

⁽¹⁾ concerne la société Nespak qui a le taux d'actualisation le plus faible.

⁽²⁾ concerne la société Guillin Emballages qui a le taux d'actualisation le plus fort.

Aucun impairment n'est à constater en deçà d'un taux d'actualisation de 11,6 % et de 10,3 % dans l'hypothèse d'un taux de croissance à l'infini ramené à 0.

5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En-cours	Total
Valeurs brutes						
Au 01/01/2014	18 342	116 427	294 327	25 538	5 133	459 767
Acquisition	1 535	11 704	15 922	1 633	7 691	38 485
Cession et mise au rebut		- 613	- 4 761	- 686		- 6 060
Variation de périmètre						
Écart de conversion	- 25	2	5 121	426	106	5 630
Autres		1 200	2 594	106	- 3 915	- 15
Au 31/12/2014	19 852	128 720	313 203	27 017	9 015	497 807
Amortissements et pertes de valeurs						
Au 01/01/2014	18	49 605	217 629	19 783		287 035
Dotation ⁽¹⁾	3	4 202	18 022	1 659		23 886
Reprise perte de valeur ⁽²⁾			- 6			- 6
Reprise		- 459	- 4 383	- 541		- 5 383
Variation de périmètre						
Écart de conversion		- 15	3 708	357		4 050
Autres		4	- 8	- 11		- 15
Au 31/12/2014	21	53 337	234 962	21 247		309 567
Valeurs nettes comptables						
Au 01/01/2014	18 324	66 822	76 698	5 755	5 133	172 732
Au 31/12/2014	19 831	75 383	78 241	5 770	9 015	188 240

	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	En-cours	Total
Valeurs brutes						
Au 01/01/2015	19 852	128 720	313 203	27 017	9 105	497 807
Acquisition	1 032	5 354	17 934	1 561	2 150	28 031
Cession et mise au rebut		- 173	- 6 936	- 801	- 21	- 7 931
Variation de périmètre	448	5 337	15 933	2 469	67	24 254
Écart de conversion	2	107	4 944	486	144	5 683
Autres		3 654	3 794	703	- 8 393	- 242
Au 31/12/2015	21 334	142 999	348 872	31 435	2 962	547 602
Amortissements et pertes de valeurs						
Au 01/01/2015	21	53 337	234 962	21 247		309 567
Dotation ⁽¹⁾	3	4 805	18 552	2 041		25 401
Reprise perte de valeur ⁽²⁾			- 7			- 7
Reprise		- 164	- 6 472	- 743		- 7 379
Variation de périmètre		1 210	9 498	1 431		12 139
Écart de conversion		8	3 611	383		4 002
Autres		122	- 356			- 234
Au 31/12/2015	24	59 318	259 788	24 359	2 962	343 489
Valeurs nettes comptables						
Au 01/01/2015	19 831	75 383	78 241	5 770	9 015	188 240
Au 31/12/2015	21 310	83 681	89 084	7 076	2 962	204 113

⁽¹⁾ Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements" du compte de résultat.

⁽²⁾ Les pertes de valeur sont comprises sur la ligne "Autres charges opérationnelles" du compte de résultat.

Dont immobilisations corporelles relatives aux matériels en location financement :

	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs brutes		
Au 01/01	4 812	4 755
Acquisition	544	512
Cession et mise au rebut	- 893	- 535
Variation de périmètre	1 582	
Écart de conversion	76	80
Au 31/12	6 121	4 812
Amortissements et pertes de valeurs		
Au 01/01	2 913	2 672
Dotation ⁽¹⁾	650	711
Reprise	- 807	- 507
Variation de périmètre	230	
Écart de conversion	40	37
Au 31/12	3 026	2 913
Valeurs nettes comptables		
Au 01/01	1 899	2 083
Au 31/12	3 095	1 899

⁽¹⁾ Les dotations sont comprises sur la ligne "Dotations aux amortissements" du compte de résultat.

6- PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

6.1 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les entreprises associées correspondaient aux titres mis en équivalence de la société Form'Plast. Groupe Guillin a cédé le 17 février 2015 sa participation minoritaire dans la société Form'Plast.

	Participations dans les entreprises associées
Au 01/01/2015	1 279
Cession des titres	- 1 279
Au 31/12/2015	0

6.2 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
Au 01/01/2014	5	283	288
Acquisition		9	9
Cession			
Perte de valeur			
Variation de périmètre			
Écart de conversion		- 1	- 1
Autres			
Au 31/12/2014	5	291	296
	Autres titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
Au 01/01/2015	5	291	296
Acquisition		14	14
Cession		- 8	- 8
Perte de valeur			
Variation de périmètre		1	1
Écart de conversion			
Autres			
Au 31/12/2015	5	298	303

7- STOCKS

	31/12/2015				31/12/2014		
	Brut	Dépréciation	Net	Dont variation de périmètre	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	28 988	- 1 173	27 815	2 539	27 278	- 1 344	25 934
En-cours	1 729	- 4	1 725		1 098	- 11	1 087
Produits finis	43 367	- 1 467	41 900	2 741	38 549	- 1 575	36 974
Marchandises	5 921	- 169	5 752	1 071	5 239	- 248	4 991
Total	80 005	- 2 813	77 192	6 351	72 164	- 3 178	68 986

Les flux des dépréciations sont les suivants :

	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux dépréciations	- 695	- 1 430
Reprises sur dépréciations	1 181	1 045
Écart de conversion	- 105	- 92
Variation de périmètre	- 16	
Total	365	- 477

8- CLIENTS

	31/12/2015		31/12/2014
	Total	Dont variation de périmètre	
Clients et comptes rattachés < 1 an ⁽¹⁾	110 646	3 828	101 697
Dépréciation	- 2 271	- 210	- 2 208
Total	108 375	3 618	99 489
Délais de rotation moyen en jours de chiffre d'affaires TTC	62		63
⁽¹⁾ Dont créances échues depuis plus de 3 mois	1 835		1 992

La répartition du poste "clients" en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2015	31/12/2014
EUR	79,6 %	79,8 %
USD	1,0 %	1,5 %
GBP	15,8 %	16,3 %
PLN	3,6 %	2,4 %

La juste valeur des créances clients n'est pas différente de la valeur comptable.

9- AUTRES CRÉANCES ET ACTIFS COURANTS

	31/12/2015		31/12/2014
	Total	Dont variation de périmètre	
Créances sociales	471	19	439
Créances fiscales	3 595	60	3 530
Autres créances ⁽¹⁾	6 385	155	3 214
Total	10 451	234	7 183

⁽¹⁾ Dont au 31 décembre 2015, compte sous séquestre pour acquisition des entités Kreis : 1 883 K€.

La juste valeur des autres créances et actifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

10- TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2015		31/12/2014
	Total	Dont variation de périmètre	
Disponibilités	31 220	806	32 564
Placement à court terme	3 049		
Total ⁽¹⁾	34 269	806	32 564
⁽¹⁾ Dont montants en KGBP	14 977		8 749
⁽¹⁾ Dont montants en KUSD	357		386
⁽¹⁾ Dont montants en KPLN	7 092	1 053	3 432

Les placements à court terme sont essentiellement constitués de SICAV monétaires, de certificats de dépôts et de placements en devises.

11- CAPITAUX PROPRES

11.1 COMPOSITION DU CAPITAL

L'assemblée générale du 12 juin 2015 a décidé de diviser la valeur nominale des actions par dix pour la ramener de 6,20 € à 0,62 € et d'augmenter de façon subséquente le nombre d'actions composant le capital social de la Société pour le porter de 1 852 875 à 18 528 750, ce à effet au 1^{er} juillet 2015. Le capital social de la Société demeure

inchangé (11 487 825 €). Au 10 mars 2016, les Sociétés Civiles La Brayère, L'Atelier, Le Château et la Famille Guillin agissant de concert, détiennent 64,31 % du capital.

La politique du Groupe Guillin est de distribuer environ 20 % de son résultat, part du Groupe, conformément aux contrats d'emprunts d'acquisition Sharp Interpack.

11.2 ACTIONS PROPRES

Groupe Guillin a procédé sur autorisation de l'assemblée générale du 12 juin 2015 à la division de la valeur nominale de l'action par 10 et de manière subséquente à la multiplication du nombre d'actions composant le capital social par 10.

Nombre d'actions détenues	Autorisations	Réalizations	
Variations en quantités		31/12/2015	31/12/2014
Détentions à l'ouverture		4 682	5 065
Achats d'actions	185 287	12 245	29 938
Ventes d'actions		- 12 464	- 30 321
Au 30 juin		4 463	
Au 1^{er} juillet ⁽¹⁾		44 630	
Achats d'actions	1 852 870	121 753	
Ventes d'actions		- 122 778	
Détentions à la clôture		43 605	4 682
Variations en valeur		31/12/2015	31/12/2014
Solde à l'ouverture		327	280
Achats d'actions		4 592	3 878
Ventes d'actions		- 4 576	- 3 831
Solde à la clôture		343	327

⁽¹⁾ Suite à la division de la valeur nominale de l'action par 10 et de manière subséquente à la multiplication du nombre d'actions par 10.

Sur les 43 605 actions détenues à la clôture de l'exercice 2015, 34 130 actions ont été acquises antérieurement dans le cadre du programme de rachat d'actions et 9 475 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

11.3 DIVIDENDE VERSÉ

Le dividende versé en 2015 s'élève à 7 023 K€, soit 3,80 € par action, contre 2,00 € en 2014. À titre comparatif, et compte-tenu de l'opération de division de la valeur nominale de l'action par 10 et de manière subséquente à la multiplication du nombre d'actions composant le capital social par 10, cela ramène le dividende unitaire versé en 2015 à 0,38 € (3,80 €) contre 0,20 € (2,00 €) en 2014.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 3 juin 2016 de distribuer un dividende de 0,41 € par action.

12- PROVISIONS POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

12.1 RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Ces régimes se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Les cotisations à ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

12.2 RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

12.2.1 Détermination des engagements nets au bilan

Détermination des engagements nets au bilan	31/12/2015					31/12/2014			
	France	Espagne	Italie	Pologne	Total	France	Espagne	Italie	Total
	IDR	IDR	TFR	IDR		IDR	IDR	TFR	
Engagements nets au passif	- 3 556	- 75	- 2 185	- 29	- 5 845	- 3 722	- 86	- 2 405	- 6 213
Engagements nets à l'actif									
Engagements nets	- 3 556	- 75	- 2 185	- 29	- 5 845	- 3 722	- 86	- 2 405	- 6 213

Analyse de sensibilité : en cas de hausse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi serait égal à 5 423 K€ soit une baisse de 7,2 %. En cas de baisse de 1 point du taux d'actualisation, le montant des avantages postérieurs à l'emploi atteindrait 6 345 K€ soit une hausse de 8,6 %.

12.2.2 Evolution sur l'exercice

Evolution sur l'exercice des engagements	31/12/2015					31/12/2014			
	France	Espagne	Italie	Pologne	Total	France	Espagne	Italie	Total
	IDR	IDR	TFR	IDR		IDR	IDR	TFR	
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	- 3 722	- 86	- 2 405		- 6 213	- 3 364	- 81	- 2 126	- 5 571
Coût financier	- 55		- 36		- 91	- 104		- 65	- 169
Coût des services rendus dans l'exercice	- 249		- 41		- 290	- 231	- 5	- 34	- 270
Prestations payées	152	11	167		330	145		115	260
Écarts actuariels de l'exercice ⁽¹⁾	318		130		448	- 168		- 295	- 463
Variation de périmètre				- 29	- 29				
Valeur actualisée des engagements à la clôture	- 3 556	- 75	- 2 185	- 29	- 5 845	- 3 722	- 86	- 2 405	- 6 213

⁽¹⁾ En application d'IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

12.2.3 Eléments comptabilisés au compte de résultat

Eléments comptabilisés au compte de résultat	31/12/2015				31/12/2014			
	France	Espagne	Italie	Total	France	Espagne	Italie	Total
	IDR	IDR	TFR		IDR	IDR	TFR	
Coût financier ⁽¹⁾	- 55		- 36	- 91	- 104		- 65	- 169
Coût des services rendus dans l'exercice ⁽²⁾	- 249		- 41	- 290	- 231	- 5	- 34	- 270
Total	- 304		- 77	- 381	- 335	- 5	- 99	- 439

⁽¹⁾ Le coût financier figure sur la ligne "Autres charges financières".

⁽²⁾ Le coût des services rendus dans l'exercice figure sur la ligne "Charges de personnel".

12.2.4 Les hypothèses actuarielles

Hypothèses actuarielles	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation	2,00 %	1,50 %	3,10 %	2,80 %	4,20 %
Taux d'augmentation des salaires	1,50 %	1,50 %	2,5 - 3 %	2,5 - 3 %	2,5 - 3 %

12.3 LES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

12.3.1 Les médailles du travail

Evolution sur l'exercice des passifs	31/12/2015	31/12/2014
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	- 35	- 34
Primes payées	5	1
Ecart actuariel de l'exercice		- 2
Valeur actualisée des engagements à la clôture	- 30	- 35

12.4 DÉTAIL DU POSTE PROVISIONS POUR RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

	31/12/2015	31/12/2014
Avantages postérieurs à l'emploi	- 5 845	- 6 213
Les médailles du travail	- 30	- 35
Participation des salariés	- 3 814	- 4 090
Montant au passif	- 9 689	- 10 338

13- PROVISIONS

13.1 AUTRES PROVISIONS NON COURANTES

	Coûts de remise en état des sites	Litiges avec l'administration fiscale	Autres ⁽¹⁾	Total
Au 01/01/2014	702	240	5 106	6 048
Dotations		304	7 078	7 382
Utilisations	- 4	- 210	- 968	- 1 182
Reprises de provisions non utilisées			- 81	- 81
Variation de périmètre				
Écarts de conversion				
Autres / Reclassements				
Au 31/12/2014	698	334	11 135	12 167
Dotations		182	1 374	1 556
Utilisations		- 304	- 5 252	- 5 556
Reprises de provisions non utilisées		- 30	- 4 260	- 4 290
Variation de périmètre				
Écarts de conversion				
Autres				
Au 31/12/2015	698	182	2 997	3 877

⁽¹⁾ L'année 2015 a vu le dénouement de plusieurs litiges significatifs :

- le procès engagé aux USA par un concurrent américain contre Socamel Technologies,
- la décision de la Commission européenne concernant la filiale Nespak en Italie,
- la décision de la CNMC (Comision Nacional de los Mercados y la Competencia) concernant la filiale Veripack Embalajes en Espagne.

13.2 PROVISIONS COURANTES

	Litiges Prud'homaux ⁽¹⁾	Garantie clients ⁽¹⁾	Autres ^{(1) (2)}	Total
Au 01/01/2014	292	9	616	917
Dotations	344		372	716
Utilisations	- 58		-16	- 74
Reprises de provisions non utilisées	- 31			- 31
Variation de périmètre				
Écart de conversion			55	55
Autres / Reclassements				
Au 31/12/2014	547	9	1 027	1 583
Dotations	464			464
Utilisations			- 551	- 551
Reprises de provisions non utilisées	- 113	- 9	- 551	- 673
Variation de périmètre			10	10
Écart de conversion			75	75
Autres				
Au 31/12/2015	898	0	10	908

⁽¹⁾ Les dotations apparaissent sur la ligne "Dotations aux provisions" du compte de résultat.

⁽²⁾ Correspond principalement à des litiges commerciaux.

14- PASSIFS FINANCIERS

14.1 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	31/12/2015		31/12/2014
	Total	Dont variation de périmètre	
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	59 713	4 511	58 794
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	34 141	5 022	27 302
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 34 269	- 806	- 32 564
Total de l'endettement net	59 585	8 727	53 532
Gearing	0,23		0,24
Dettes brutes	93 854	9 533	86 096

notionnel						
	31/12/2015	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	31/12/2015	31/12/2014
Dettes envers les établissements de crédit ⁽¹⁾	90 686	32 966	51 793	5 794	90 553	83 581
Dettes financières liées aux locations financements	3 093	967	2 107	19	3 093	1 962
Instruments dérivés	280	208			208	553
Total	93 987	34 141	53 900	5 813	93 854	86 096

⁽¹⁾ Dont emprunts en livre sterling 16 666 KGBP.

Taux d'intérêt des dettes financières :

	31/12/2015	31/12/2014
Total taux fixe	13 903	5 096
Total taux variable non couvert	76 051	39 241
Total taux variable couvert par swap à taux fixe	3 900	41 759
Total	93 854	86 096

Les intérêts sur dettes à taux variables sont indexés sur des références monétaires Euribor, Libor ou Wibor.

Les intérêts sur dettes à taux fixes sont calculés à des taux variant entre 1,15% et de 3,50 %, l'échéance la plus longue étant 2021.

Covenants : au 31 décembre 2015, un montant d'emprunts de 32,4 millions d'euros est assorti de covenants. Selon les termes des contrats d'emprunts souscrits le 9 avril 2010 et modifiés à effet du 31 décembre 2013, le Groupe doit respecter au 31 décembre de chaque année jusqu'à l'échéance des contrats de prêts, les ratios financiers suivants :

Dettes financières nettes / EBE retraité $\leq$ à 2 au 31/12/2015.

Dettes financières nettes / Fonds propres $\leq$ à 1,05 au 31/12/2015.

Dans le cadre des emprunts souscrits en 2011 et 2012, le Groupe doit respecter le ratio Dettes financières nettes / EBE (inférieur ou égal à 3 au 31/12/2015).

Les ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2015.

Analyse de sensibilité : si les taux variables varient de 1% en plus ou en moins, l'impact à dette constante est de 761 K€ sur le coût de l'endettement.

14.2 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Groupe gère ses risques de taux et de change à l'aide d'instruments dérivés ; en aucun cas le Groupe est en risque spéculatif. La dette financière du Groupe est de 93,9 millions d'euros, dont 76,1 millions d'euros en taux variable.

14.2.1 Risque de taux d'intérêt

Pour la gestion du risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise les instruments suivants :

Caractéristiques	Montant initial en devises	Montant en cours en devises		Échéance	Valeur de marché en milliers d'euros	
		31/12/2015	31/12/2014		31/12/2015	31/12/2014
Swap prêteur taux fixe / Euribor 3m	45 500 K€		17 905 K€	2015		- 90
Swap prêteur taux fixe / Libor 3m	21 000 K€		9 000 K€	2015		- 140
Swap prêteur taux fixe / Libor 3m	15 000 K€		6 075 K€	2015		- 69
Swap prêteur taux fixe / Euribor 3m	5 700 K€	3 900 K€	4 500 K€	2022	- 208	- 254
Total					- 208	- 553

Ces instruments financiers sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie. Ils sont comptabilisés au bilan en valeur de marché à la date de clôture. La variation de juste valeur est comptabilisée en « autres éléments du résultat global ». Aucune inefficacité n'a été constatée dans le résultat financier.

14.2.2 Risques de change

Dans le cadre de l'acquisition de Sharp Interpack, Groupe Guillin a emprunté un montant en livre sterling quasi équivalent à la situation nette de sa filiale. Au 31 décembre 2015, Groupe Guillin documente le fait que le capital restant dû des emprunts en livre sterling est inférieur à l'élément couvert, c'est-à-dire à la situation nette contributive de la filiale. Le test d'efficacité étant satisfaisant, la variation de change de ces emprunts, éligibles à la comptabilité de couverture d'investissements nets, est comptabilisée en « autres éléments du résultat global » pour un montant de - 1 167 K€.

15- FOURNISSEURS

	31/12/2015		31/12/2014
	Total	Dont variation de périmètre	
Fournisseurs et comptes rattachés < 1 an	78 833	2 105	71 485
Total	78 833	2 105	71 485

La répartition du poste « fournisseurs » en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2015	31/12/2014
EUR	80,0 %	79,7 %
GBP	16,9 %	18,1 %
PLN	3,1 %	2,2 %

La juste valeur des dettes fournisseurs n'est pas différente de la valeur comptable.

16- AUTRES DETTES ET PASSIFS COURANTS

	31/12/2015		31/12/2014
	Total	Dont variation de périmètre	
Dettes sociales	19 194	359	19 099
Dettes fiscales	7 996	229	6 572
Autres	18 121	22	15 001
Total	45 311	610	40 672

La juste valeur des autres dettes et passifs courants n'est pas différente de la valeur comptable.

17- SYNTHÈSE DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

	Catégories IAS 39	Niveaux IFRS 7	31/12/2015		31/12/2014	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers						
Dépôts, cautionnement et autres immobilisations financières	Prêts et créances au coût amorti	/	303	303	296	296
Créances clients	Prêts et créances au coût amorti	/	108 375	108 375	99 489	99 489
Créances fiscales et sociales ⁽²⁾	N/A	/	4 066	N/A	3 969	N/A
Charges constatées d'avance ⁽²⁾	N/A	/	1 241	N/A	1 368	N/A
Autres créances et actifs courants	Prêts et créances au coût amorti	/	5 144	5 144	1 846	1 846
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Niv 1	34 269	34 269	32 564	32 564
Passifs financiers						
Emprunts et dettes financières	Passifs financiers au coût amorti	/	93 646	93 646	85 543	85 543
Instruments dérivés ⁽¹⁾	N/A	Niv 2	208	208	553	553
Dettes fournisseurs	Passifs financiers au coût amorti	/	78 833	78 833	71 485	71 485
Dettes fiscales et sociales ⁽²⁾	N/A	/	27 190	N/A	25 671	N/A
Produits constatés d'avance ⁽²⁾	N/A	/	1 541	N/A	1 208	N/A
Autres dettes et passifs courants	Passifs financiers au coût amorti	/	16 580	16 580	13 793	13 793

Niv 1 : Instruments cotés sur les marchés financiers

Niv 2 : Instruments basés sur des données observables de marché

Niv 3 : Tous les autres instruments

⁽¹⁾ Méthode comptable spécifique aux relations de couverture.

⁽²⁾ Ne constitue pas un actif ou un passif financier au sens de la norme IAS 39.

18- PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	522 345	502 877
Participations commerciales	- 5 367	- 5 326
Escomptes accordés	- 429	- 380
Variation provision pour SAV	- 146	2
Total	516 403	497 173

La répartition du produit des activités ordinaires en devises de transaction est la suivante :

	31/12/2015	31/12/2014
EUR	75,7 %	77,6 %
USD	0,5 %	0,7 %
GBP	21,1 %	19,2 %
PLN	2,7 %	2,5 %

19- ACHATS CONSOMMÉS

	31/12/2015	31/12/2014
Consommations de matières premières	- 161 480	- 163 451
Autres achats consommés	- 71 411	- 68 610
Dépréciations nettes sur stocks	486	- 385
Total	- 232 405	- 232 446

20- AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	31/12/2015	31/12/2014
Charges variables ⁽¹⁾	- 58 938	- 55 570
Charges fixes	- 33 146	- 28 800
Total	- 92 084	- 84 370

⁽¹⁾ Directement proportionnelles aux quantités vendues ou produites.

21- IMPÔTS ET TAXES

	31/12/2015	31/12/2014
CET (CVAE + CFE) et impôts économiques hors de France	- 2 951	- 2 878
Autres	- 3 129	- 2 706
Total	- 6 080	- 5 584

22- CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2015	31/12/2014
Charges de personnel	- 92 562	- 86 680
Charges de personnel intérimaire	- 6 790	- 5 815
Intéressement	- 3 112	- 2 829
Participation	- 2 394	- 2 420
Indemnités de départ à la retraite et les autres avantages sociaux	30	1 409
Total	- 104 828	- 96 335

L'effectif moyen du Groupe se répartit par catégorie de salariés comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014
Cadres	226	224
Non cadres	1 721	1 682
Total	1 947	1 906

Le nombre moyen d'intérimaires et de saisonniers est de 221 en 2015, contre 200 en 2014.

23- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux amortissements	- 25 147	- 23 571
Dotations aux amortissements des locations financements	- 650	- 711
Total	- 25 797	- 24 282

24- DOTATIONS AUX PROVISIONS

	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions pour litiges prud'hommes	- 464	- 344
Dotations aux provisions pour litiges avec l'administration fiscale	- 182	
Dotations aux provisions pour garanties clients		
Dotations aux provisions pour litiges divers	- 348	- 620
Reprises sur provisions pour litiges prud'hommes	113	55
Reprises sur provisions pour litiges avec l'administration fiscale	30	
Reprises sur provisions pour garantie clients		
Reprises sur provisions pour remise en état des sites		
Reprises sur provisions pour litiges divers	424	58
Total	- 427	- 851

25- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	31/12/2015	31/12/2014
Autres produits d'exploitation	294	382
Produits des cessions d'immobilisations	Note 36.4	481
Produits non récurrents sur opérations de gestion	616	589
Total	3 240	1 452

26- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	31/12/2015	31/12/2014
Dépréciations nettes sur créances clients	- 348	- 537
Autres charges d'exploitation	- 373	- 368
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	- 1 834	- 624
Charges non récurrentes sur opérations de gestion	- 48	- 78
Total	- 2 603	- 1 607

27- AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

	31/12/2015	31/12/2014
Reprises de provisions utilisées sur litiges	5 547	
Reprises de provisions non utilisées sur litiges	4 150	
Total	9 697	0

28- AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions au titre de litiges	- 1 000	- 6 800
Dénouements de litiges	- 7 543	
Total	- 8 543	- 6 800

29- COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts des emprunts	- 1 229	- 1 390
Intérêts sur les locations financements	- 76	- 79
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	7	12
Autres produits financiers	49	65
Autres charges financières	- 407	- 915
Total	- 1 656	- 2 307

30- AUTRES PRODUITS FINANCIERS

	31/12/2015	31/12/2014
Gains de change	2 767	1 795
Instruments dérivés		82
Autres		10
Total	2 767	1 887

31- AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

	31/12/2015	31/12/2014
Pertes de change	- 2 108	- 1 205
Intérêts sur participation	- 71	- 123
Effet d'actualisations	- 91	- 181
Instruments dérivés		
Autres	- 8	- 14
Total	- 2 278	- 1 523

32- IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

32.1 CHARGE D'IMPÔT

	31/12/2015	31/12/2014
Impôt sur les sociétés	- 15 735	- 15 856
Impôt différé	- 1 886	2 572
Total	- 17 621	- 13 284

La société mère Groupe Guillin, détenant à plus de 95 % ses filiales françaises : Dynaplast, Guillin Emballages, Socamel Technologies et Rescaset Concept, a opté pour le régime de l'intégration fiscale. L'intégration fiscale a permis de réduire l'impôt exigible de 403 K€ en 2015 et de 161 K€ en 2014.

L'intégration fiscale au Royaume-Uni (Group Relief) de l'ensemble des sociétés anglaises a permis de réduire l'impôt exigible de 544 K£.

32.2 RECONCILIATION ENTRE LE TAUX MOYEN DU GROUPE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	31/12/2015		31/12/2014	
Résultat net consolidé avant impôt	56 333		44 675	
Impôt théorique	- 18 053	- 32,0 %	- 14 847	- 33,2 %
Crédits d'impôts en Italie et en Espagne ⁽¹⁾	263	0,5 %		
Déficits fiscaux antérieurs utilisés Espagne et Pologne			1 138	2,5 %
Différences de base (IRAP en Italie)	- 95	- 0,2 %	- 334	- 0,7 %
Landlord au Royaume-Uni	- 762	- 1,4 %	- 491	- 1,1 %
Activation de déficits non reconnus antérieurement en Espagne ⁽²⁾	- 103	- 0,2 %	1 556	3,5 %
Crédits d'impôts en France ⁽³⁾	455	0,8 %	420	0,9 %
Différences permanentes	967	1,7 %	- 234	- 0,5 %
Contrôle fiscal Italie			- 300	- 0,7 %
Contribution sur dividendes	- 293	- 0,5 %	- 192	- 0,4 %
Impôt effectif	- 17 621	- 31,3 %	- 13 284	- 29,7 %
Résultat net	38 712		31 391	

⁽¹⁾ Espagne : capitalisation des résultats (217 K€) - Italie : amortissements bonifiés (46 K€).

⁽²⁾ Les déficits de Veripack Embalajes ont été totalement utilisés en consolidation au 31/12/2015.

⁽³⁾ CICE (429 K€) - Loi Macron, amortissements bonifiés (26 K€).

Le crédit d'impôt recherche pour les sociétés françaises est comptabilisé en autres produits d'exploitation (171 K€).

32.3 ORIGINE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS

31/12/2015							31/12/2014	
	Actif	Passif	Résultat	Variation de périmètre	Capitaux propres ⁽¹⁾	Écarts de conversion	Actif	Passif
Avantages au personnel	1 217		56		- 150		1 311	
Décalages temporels liés aux fiscalités locales	5 679	- 417	739	- 163		52	4 870	- 258
Elimination des marges internes sur cessions stocks	848		106				742	
Elimination des marges internes sur cessions immobilisations		4	3					7
Immobilisations et amortissements	87	- 12 682	34			- 11	89	- 12 635
Instruments financiers	72	- 46	- 14		- 118	- 1	190	- 59
Contrats de location financement	10		4	- 7			13	
Provisions réglementées		- 678						- 678
Autres provisions non courantes	233		- 73				306	
Elimination des provisions internes		- 220	- 13			- 1		- 232
Activation de déficits			- 1 764				1 764	
Autres			- 964				964	
Total	8 146	- 14 039	- 1 886	- 170	- 268	39	10 249	- 13 855
Compensation des impôts différés ⁽²⁾	- 4 721	4 721						
TOTAL	3 425	- 9 318	- 1 886	- 170	- 268	39	10 249	- 13 855

⁽¹⁾ Impôt différé relatif aux écarts actuariels sur les engagements envers le personnel comptabilisés en capitaux propres.

⁽²⁾ Conformément à la norme IAS 12 - Les montants de l'exercice 2014 n'ont pas été compensés.

33- SECTEURS OPÉRATIONNELS

33.1 INFORMATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Produits et résultats sectoriels	Secteur Emballage		Secteur Matériel		Holding et éliminations		Total Groupe	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Produits des activités ordinaires externes	481 593	460 017	34 804	37 152	6	4	516 403	497 173
Produits des activités ordinaires internes	95	89	7	7	- 102	- 96		
Produits des activités ordinaires	481 688	460 106	34 811	37 159	- 96	- 92	516 403	497 173
Dotations aux amortissements	- 22 732	- 21 478	- 1 063	- 1 026	- 2 002	- 1 778	- 25 797	- 24 282
Pertes de valeur nettes	7	6					7	6
Résultat opérationnel	46 527	40 186	4 850	599	6 123	5 728	57 500	46 513
Coût de l'endettement financier net	- 586	- 595	- 4	- 3	- 1 066	- 1 709	- 1 656	- 2 307
Quote-part dans les résultats des participations associées						105		105
Impôts sur les résultats	- 14 446	- 11 808	- 1 580	- 86	- 1 595	- 1 390	- 17 621	- 13 284
Résultat net	31 550	28 061	3 344	548	3 818	2 782	38 712	31 391
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	62 616	64 544	2 794	3 826	8 894	8 345	74 304	76 715
Actifs sectoriels	390 236	348 474	20 504	19 701	54 441	50 989	465 181	419 164
Passifs sectoriels	120 634	121 790	7 691	11 073	10 293	3 382	138 618	136 245
Investissements industriels	25 954	31 206	566	683	1 902	7 126	28 422	39 015
Effectif moyen (intérimaires et saisonniers inclus)	1 934	1 870	195	199	39	37	2 168	2 106

33.2 INFORMATION PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Le produit des activités ordinaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients.

Quant aux actifs et investissements, ils sont repris en fonction de la situation géographique des sociétés du Groupe.

Autres informations	France		Royaume-Uni		Italie		Autres		Total Groupe	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Produits des activités ordinaires	191 914	190 334	105 605	93 058	59 129	56 328	159 755	157 453	516 403	497 173
Actifs sectoriels	216 300	211 873	80 704	81 336	62 014	53 928	106 163	72 027	465 181	419 164
Investissements industriels	12 693	24 760	4 095	6 648	8 554	2 725	3 080	4 882	28 422	39 015

33.3 RÉCONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS SECTORIELS

Actif	31/12/2015	31/12/2014
Goodwill	63 929	54 169
Autres immobilisations incorporelles	818	801
Immobilisations corporelles	204 113	188 240
Autres actifs financiers non courants	303	296
Stocks et en-cours	77 192	68 986
Créances clients	108 375	99 489
Autres créances et actifs courants	10 451	7 183
Actifs sectoriels	465 181	419 164
Participations dans les entreprises associées		1 279
Impôts différés actif	3 425	10 249
Créance d'impôt sociétés	1 958	551
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 269	32 564
Total actif	504 833	463 807
Passif	31/12/2015	31/12/2014
Autres provisions non courantes	3 877	12 167
Provisions pour retraite et autres avantages à long terme	9 689	10 338
Provisions courantes	908	1 583
Dettes fournisseurs	78 833	71 485
Autres dettes et passifs courants	45 311	40 672
Passifs sectoriels	138 618	136 245
Capitaux propres - Attribuables au Groupe	261 065	226 184
Intérêts ne conférant pas le contrôle	2	15
Emprunts et dettes financières long terme	59 713	58 794
Emprunts et dettes financières court terme	34 141	27 302
Impôts différés passif	9 318	13 855
Dettes d'impôt sociétés	1 976	1 412
Total des capitaux propres et des passifs	504 833	463 807

34- RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le courant de l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social, corrigées des détentions par le Groupe de ses propres actions.

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat part du Groupe en euros	38 711 918	31 389 142
Nombre d'actions total ⁽¹⁾	18 528 750	1 852 875
Moyenne pondérée des actions propres acquises	- 46 870	- 4 931
Moyenne pondérée des actions	18 481 880	1 847 944
Résultat par action ⁽¹⁾	2,09	1,70

⁽¹⁾ Suite à la décision de l'assemblée générale du 12 juin 2015, la valeur nominale des actions a été divisée par dix et le nombre d'actions composant le capital social a été, de façon subséquente, multiplié par dix, passant ainsi de 1 852 875 à 18 528 750 au 1^{er} juillet 2015.

En l'absence d'actions potentiellement dilutives, le résultat dilué par action est identique au résultat par action.

35- PARTIES LIÉES

35.1 TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Ces transactions concernent les relations avec la société Form'Plast, dont les comptes sont mis en équivalence, étant précisé que Groupe Guillin a cédé le 17 février 2015 sa participation minoritaire dans la société Form'Plast.

FORM'PLAST	31/12/2014
Chiffre d'affaires	
Clients	
Achats de négoce	636
Fournisseurs	64
Stocks de négoce	85

35.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2015 aux organes de direction du Groupe Guillin en raison de leur fonction dans les sociétés contrôlées, s'élèvent à 0,8 M€ net de charges et d'impôts, pour un montant de 0,6 M€ en 2014.

35.3 OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2015, au titre de dividendes, la somme de 4 516 K€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château, sociétés holding patrimoniales, et à la Famille Guillin.

36- TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

36.1 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS

	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux amortissements	- 25 797	- 24 282
Reprise perte de valeur des immobilisations	7	6
Perte de valeur des immobilisations		
Total	- 25 790	- 24 276

36.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES CALCULÉS

	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux provisions pour retraite et autres avantages à long terme	407	474
Reprises de provisions utilisées	- 839	- 1 519
Reprises de la provision DIF non utilisée		- 1 413
Variation de la participation des salariés	- 277	172
Autres produits et charges calculés	- 709	- 2 286
Autres charges opérationnelles relatives aux provisions non courantes	1 000	6 800
Autres produits opérationnels relatifs aux provisions non courantes	- 9 697	
Autres produits et charges opérationnels calculés	- 8 697	6 800
Total	- 9 406	4 514

36.3 IMPÔTS NETS VERSÉS

	31/12/2015	31/12/2014
Paiements d'impôts sociétés	- 15 734	- 13 861
Remboursements d'impôts sociétés	344	355
Impôts nets versés	- 15 390	- 13 506

36.4 CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

	31/12/2015	31/12/2014
Cession des titres Form'Plast	1 800	
Cessions d'immobilisations corporelles	530	481
Total	2 330	481

36.5 ACQUISITIONS DE FILIALES

	31/12/2015
Coût d'acquisition des titres	- 18 826
Dettes sur immobilisations financières	3 765
Trésorerie acquise	411
Total	- 14 650

36.6 RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE

	31/12/2015		31/12/2014
	Total	Dont variation de périmètre	
Banques créditrices ⁽¹⁾	- 2 485	- 395	- 2 237
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 269	806	32 564
Total	31 784	411	30 327

⁽¹⁾ Compris dans les emprunts et dettes financières court terme.

37- ENGAGEMENTS DU GROUPE HORS BILAN

37.1 ENGAGEMENTS DONNÉS

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Type	Biens donnés en garantie	31/12/2015	31/12/2014
Hypothèque	Bâtiments	21 823	20 555
Nantissement	Titres	16 753	25 704
Nantissement	Matériels	9 628	
Cautions bancaires		714	2 344

37.2 ENGAGEMENTS REÇUS

Type	31/12/2015	31/12/2014
Cautions bancaires	3	2 251
Nantissement actions Form'Plast	1 200	

37.3 LOCATIONS SIMPLES D'ACTIF

Il s'agit essentiellement de la location des véhicules sur une courte durée, en moyenne 18 mois, et des locations de bâtiments. Le montant des loyers passé en charges figure dans le tableau ci-après.

	31/12/2015	31/12/2014
Charge de l'exercice	- 2 893	- 2 636

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :

	31/12/2015	31/12/2014
A moins d'un an	964	1 006
Entre un et 5 ans	945	1 632
A plus de 5 ans	1 504	879
Total	3 413	3 517

37.4 LOCATIONS FINANCEMENTS

Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location financement sont les suivants :

	31/12/2015	31/12/2014
A moins d'un an	967	631
Entre un et 5 ans	2 107	1 331
A plus de 5 ans	19	
Total	3 093	1 962

38- PASSIFS EVENTUELS

Néant.

39- EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant.

COMPTES SOCIAUX

1 Bilan de la société-mère

ACTIF (En milliers d'euros)		31/12/2015		31/12/2014	
		Brut	Amortissements	Net	Net
Actif immobilisé					
Concessions, brevets et droits similaires	Note 3	3 912	3 361	551	549
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	Note 3				
Terrains	Note 3	9 453		9 453	8 954
Constructions	Note 3	23 361	3 998	19 362	19 142
Autres immobilisations corporelles	Note 3	1 981	1 223	759	732
Participations	Note 4	178 099	8 000	170 099	152 011
Autres immobilisations financières	Note 4	133		133	133
Total de l'actif immobilisé		216 939	16 582	200 357	181 521
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	Note 5	1 026		1 026	1 085
Autres créances	Note 5	20 503		20 503	19 503
Valeurs mobilières de placement	Note 6	210		210	194
Disponibilités		18 857		18 857	22 152
Charges constatées d'avance	Note 7	192		192	241
Total de l'actif circulant		40 789		40 789	43 175
Ecart de conversion actif		2 122		2 122	2 038
Total actif		259 852	16 582	243 268	226 734

PASSIF (En milliers d'euros)		31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres			
Capital social	Note 8	11 488	11 488
Primes d'émission, de fusion, d'apport		9 873	9 873
Réserve légale		1 260	1 260
Réserves réglementées			
Autres réserves		107 620	97 779
Report à nouveau		18	10
Résultat de l'exercice		37 419	16 872
Provisions réglementées		109	60
Total des capitaux propres		167 787	137 341
Provisions pour risques et charges			
	Note 9		
Provisions pour risques		4 063	6 038
Provisions pour charges			
Total des provisions pour risques et charges		4 063	6 038
Dettes			
	Note 10		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		40 877	50 125
Fournisseurs et comptes rattachés		650	411
Dettes fiscales et sociales		2 057	2 015
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		5 844	111
Autres dettes		21 990	30 693
Produits constatés d'avance			
Total des dettes		71 418	83 355
Ecart de conversion passif			
Total passif		243 268	226 734

2 Résultat de la société-mère

(En milliers d'euros)		31/12/2015	31/12/2014
	France	Export	Total
			Total
Produits d'exploitation			
Production vendue : Services	6 697	7 075	13 772
Chiffre d'affaires net	Note 11	6 697	7 075
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			
Autres produits			307
Total des produits d'exploitation			14 080
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes			2 006
Impôts, taxes et versements assimilés			424
Salaires et traitements	Note 12		3 008
Charges sociales	Note 12		1 173
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 419
Dotations aux provisions pour risques et charges			
Autres charges			34
Total des charges d'exploitation			8 063
RESULTAT D'EXPLOITATION			6 017
Produits financiers			
Produits financiers de participations			31 174
Autres intérêts et produits assimilés			164
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 038
Différence positive de change			1 710
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			113
Total des produits financiers			35 199
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions			2 122
Intérêts et charges assimilés			1 024
Différence négative de change			2 367
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			72
Total des charges financières			5 585
RESULTAT FINANCIER	Note 13		29 613
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			35 630
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			6
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 833
Reprises sur provisions et transferts de charges			3 061
Total des produits exceptionnels			4 900
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			77
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			750
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			1 052
Total des charges exceptionnelles			1 879
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 14		3 020
Impôts sur les bénéfices	Note 15		- 1 232
TOTAL DES PRODUITS			54 178
TOTAL DES CHARGES			16 759
RESULTAT NET			37 419

3 Flux de trésorerie de la société-mère

(En milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
RÉSULTAT NET	37 419	16 872
Dotations nettes aux amortissements	1 419	1 198
Dotations nettes aux provisions	- 1 925	4 856
Plus values ou moins values de cessions	- 1 083	- 5
Capacité d'autofinancement de l'exercice	35 831	22 921
Variation des stocks nets de provisions		
Variation des créances clients nettes de provisions	59	718
Variation des dettes fournisseurs	239	- 45
Variation des autres créances et dettes	3 539	- 2 440
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	3 837	- 1 767
Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation	39 669	21 154
Acquisitions d'immobilisations	- 2 167	- 7 481
Cessions d'immobilisations	1 833	58
Investissements nets	- 335	- 7 423
Investissement net financier	- 18 838	- 300
Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement	- 19 173	- 7 723
Nouveaux emprunts	7 000	3 000
Remboursements emprunts	- 16 229	- 16 326
Dividendes versés	- 7 023	- 3 696
Autres variations		6
Autres augmentations des capitaux propres		
Variation issue des opérations de financement	- 16 252	- 17 016
Incidence des écarts de conversion		
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	4 244	- 3 585
TRESORERIE à l'ouverture de l'exercice	10 092	13 677
TRESORERIE à la clôture de l'exercice	14 336	10 092
	Note 21	
Variation de trésorerie	4 244	- 3 585

4 Variation des capitaux propres de la société-mère

(En milliers d'euros)	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Capital social	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Situation au 31/12/2013	1 852 875	11 488	9 873	82 210	12	20 524	35	124 141
Dotation nette provisions réglementées							24	24
Affectation du résultat 2013				20 536	- 12	- 20 524		
Dividendes distribués				- 3 705				- 3 705
Dividendes actions propres					10			10
Résultat exercice 2014						16 872		16 872
Situation au 31/12/2014	1 852 875	11 488	9 873	99 041	10	16 872	58	137 341
Dotation nette provisions réglementées							50	50
Affectation du résultat 2014				16 882	- 10	- 16 872		
Dividendes distribués				- 7 041				- 7 041
Dividendes actions propres					18			18
Résultat exercice 2015						37 419		37 419
Situation au 31/12/2015	18 528 750	11 488	9 873	108 882	18	37 419	108	167 787

⁽¹⁾ Suite à la division de la valeur nominale de l'action par 10 et de manière subséquente à la multiplication du nombre d'actions par 10 à effet au 1^{er} juillet 2015.

5 Annexe aux comptes de la société-mère

1- ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le 30 novembre 2015, Groupe Guillin SA a acquis 100% des actions de Kiv Kreis GmbH et de KFB GmbH en Allemagne ainsi que de Kreis Pack Spzoo, en Pologne. Ces trois sociétés sont spécialisées dans la fabrication et la distribution d'emballages plastiques thermoformés et de couverts injectés pour les métiers de bouche et l'industrie agroalimentaire.

2- PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement n° 2015-06 de l'ANC du 23 novembre 2015 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement

et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels achetés à des prestataires de services en informatique sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans. Les brevets sont amortis sur une durée de 20 ans.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges.

Les amortissements économiques pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité et des conditions probables d'utilisation des biens :

- constructions : 30 ans
- agencements et aménagements : 10 ans
- matériel industriel et moules : 2 à 10 ans
- matériel de transport : 4 à 5 ans
- matériel de bureau : 10 ans
- matériel informatique : 2 à 5 ans.

Certains matériels font l'objet d'un amortissement dégressif. Le complément par rapport à l'amortissement linéaire est traité comme dérogatoire ; il est comptabilisé en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions réglementées.

2.3 TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont valorisés au coût historique d'acquisition hors frais accessoires comptabilisés en charges. À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

2.4 ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont comptabilisées en titres immobilisés, à l'exception de celles détenues dans le cadre du contrat de liquidité qui figurent en valeurs mobilières de placement. Les excédents du contrat de liquidité destinés aux opérations de régularisation des cours sont comptabilisés dans le compte "Disponibilités".

2.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, pour tenir compte des risques de non recouvrement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6 OPÉRATIONS EN DEVICES

Les opérations en devises sont enregistrées aux cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours du 31 décembre, à l'exception de celles ayant fait l'objet d'une couverture, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation étant portés en écart de conversion. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains potentiels dans une même devise. Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur des disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.7 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, calculée par catégorie de titres, est inférieure à la valeur comptable.

2.8 DISPONIBILITÉS

Les disponibilités en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'année. Les écarts de conversion sont compris dans le résultat de l'exercice.

2.9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour Groupe Guillin une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation de la charge future.

Les provisions pour risques relatifs aux filiales sont évaluées en fonction de leur situation nette négative.

2.10 INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

L'ensemble des engagements sociaux et de retraite est compris dans les engagements hors bilan. Ils correspondent aux indemnités, charges sociales comprises, qui seraient allouées au personnel à l'âge de 62 ans pour les non cadres et de 67 ans pour les cadres, compte tenu du taux de rotation et de la probabilité de présence. Le calcul a fait l'objet d'une actualisation au taux de 2 % et d'une revalorisation salariale de 1,50 % pour les non cadres et de 1,50 % pour les cadres. Il intègre un taux de charges sociales de 46 %.

2.11 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La Société a procédé à des garanties de taux d'intérêts afin de gérer son risque de taux et de diminuer le coût global de sa dette. Elle se couvre, également, pour des risques de changes liés aux variations monétaires. À ce titre, les résultats dégagés sur les couvertures de taux et de changes sont comptabilisés en résultat financier.

2.12 CHARGES DE PERSONNEL

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi est comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes. Compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité nécessaires à l'obtention du CICE, ce dernier n'a pas été pris en compte pour les éléments de rémunération différés à long terme. Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel. L'impact de la prise en compte du CICE sur le compte de résultat est, une diminution des charges de personnel de 40 K€.

2.13 DISTINCTION ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2.14 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie, dont la variation est analysée dans le tableau de flux de trésorerie, prend en compte, outre les soldes bancaires créditeurs, les disponibilités et les valeurs mobilières de placement, les avances nettes de trésorerie aux filiales.

Les montants figurants dans les notes qui suivent sont indiqués en milliers d'euros.

3- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

3.1 MOUVEMENTS SUR LES IMMOBILISATIONS

Rubriques	Valeur brute au 01/01/2015	Acquisitions	Virements poste à poste	Cessions	Valeur brute au 31/12/2015
Logiciels	3 092	291	4		3 387
Brevets	525				525
Terrains	8 954	499			9 453
Constructions	22 325	1 035			23 361
Autres immobilisations corporelles	1 738	226		95	1 870
Immobilisations corporelles en cours		112			112
Avances et acomptes		4	- 4		
Total	36 635	2 167		95	38 707

3.2 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Rubriques	Au 01/01/2015	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2015
Logiciels	2 686	267		2 953
Brevets	383	26		409
Constructions	3 183	816		3 999
Autres immobilisations corporelles	1 006	311	- 95	1 222
Total	7 258	1 419	- 95	8 582

4- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

4.1 PARTICIPATIONS

Rubriques	Au 01/01/2015	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2015
Valeurs brutes	160 011	18 838	750	178 099
Provisions	8 000			8 000
Valeurs nettes	152 011	18 838	750	170 099

Les participations sont détaillées à la note 19.

4.2 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Rubriques	Au 01/01/2015	Augmentations	Diminutions	Annulations	Au 31/12/2015
Titres immobilisés	133				133
Autres créances immobilisées					
Autres immobilisations financières					
Valeurs brutes	133				133
Provisions					
Valeurs nettes	133				133

Les titres immobilisés sont constitués de 34 130 actions propres. Leur valeur comptable à la clôture de l'exercice s'élève à 133 K€.

5- CRÉANCES

La répartition des créances selon leurs échéances, les créances concernant les entreprises liées et les produits à recevoir, sont présentés dans le tableau ci-après :

Rubriques	Montant brut au bilan	Effets à encaisser	Entreprises liées	Créances à recevoir	Montant à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	1 026		1 026	658	
Autres créances	20 503		15 743	2 277	2 483

6- VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2015, il s'agit uniquement des actions propres du contrat de liquidité.

7- CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement des frais généraux.

8- CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 18 528 750 actions d'une valeur nominale de 0,62 €. Il est rappelé que lors de l'assemblée générale du 12 juin 2015, il a été décidé de diviser par 10 la valeur nominale de l'action pour la ramener de 6,20 € à 0,62 € et d'augmenter de façon subséquente le nombre d'actions composant le capital social de la Société pour le porter de 1 852 875 à 18 528 750, à effet au 1^{er} juillet 2015.

9- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre, les mouvements affectant les provisions pour risques et charges sont les suivants.

	Solde à l'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Solde à la clôture
			Montant utilisé	Montant non utilisé	
Résultat exceptionnel : litiges prud'hommes					
Divers	180	4 000	- 180		4 000
Résultat financier : perte de change	1 026	2 038	- 1 026		2 038
Au 31/12/2014	1 206	6 038	- 1 206		6 038
Résultat exceptionnel : litiges prud'hommes					
Divers ⁽¹⁾	4 000	1 000	- 59	- 3 000	1 941
Résultat financier : perte de change	2 038	2 122	- 2 038		2 122
Au 31/12/2015	6 038	3 122	- 2 097	- 3 000	4 063

⁽¹⁾ Des provisions ont été comptabilisées sur l'exercice 2015 pour couvrir les risques attachés aux procédures en cours.

10- DETTES

La répartition des dettes selon leurs échéances, le détail des effets à payer, les dettes concernant les entreprises liées et les charges à payer, sont présentés dans le tableau ci-après :

Dettes	Brut	Effets à payer	Entreprises liées	Charges à payer	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts ⁽¹⁾ et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	40 877			64	17 943	22 505	429
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽³⁾	650			237	650		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ⁽³⁾	5 844				5 844		
Dettes fiscales et sociales	2 057			823	2 057		
Autres dettes	21 990		21 727	228	21 990		

⁽¹⁾ Emprunts souscrits en cours d'exercice 7 000 K€

⁽¹⁾ Emprunts remboursés en cours d'exercice 16 230 K€

⁽²⁾ Dont : à 2 ans maximum à l'origine 2 982 K€

à plus de 2 ans à l'origine 37 894 K€

⁽³⁾ Dont : factures non parvenues 237 K€

et échéances à moins de 60 jours 650 K€

Covenants : au 31 décembre 2015, un montant d'emprunts de 32,4 millions d'euros est assorti de covenants. Selon les termes des contrats d'emprunts souscrits le 9 avril 2010 et modifiés à effet du 31 décembre 2013, le Groupe Guillin doit respecter au 31 décembre de chaque année jusqu'à l'échéance des contrats de prêts, les ratios financiers suivants : Dettes financières nettes / EBE retraité $\leq$ à 2 au 31/12/2015.

Dettes financières nettes / Fonds propres $\leq$ à 1,05 au 31/12/2015.

Dans le cadre des emprunts souscrits en 2011 et 2012, Groupe Guillin doit respecter le ratio Dettes financières nettes / EBE (inférieur ou égal à 3 au 31/12/2015).

Les ratios financiers sont respectés au 31 décembre 2015.

11- CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est essentiellement représenté par les redevances perçues auprès des sociétés filiales, et par les loyers.

12- CHARGES DE PERSONNEL

12.1 EFFECTIF

La ventilation par catégorie de l'effectif moyen est présentée dans le tableau ci-après :

Personnel salarié	2015	2014
Cadres	26	23
Administratifs	13	15
Total	39	38

12.2 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2015 aux organes de Direction de la SA Groupe Guillin s'élèvent à 0,5 M€ net de charges et d'impôts.

13- RÉSULTAT FINANCIER

Charges financières 5 585 K€

Produits financiers 35 199 K€

dont 31 174 K€ de dividendes versés par les sociétés filiales

14- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2015	31/12/2014
Charges exceptionnelles	1 879	4 248
dont sur opérations de gestion	77	217
sur opérations en capital	750	
amortissements dérogatoires	52	31
dépréciations des immobilisations		
dotations aux provisions pour risques exceptionnels ⁽¹⁾	1 000	4 000
Produits exceptionnels	4 900	236
dont sur opérations de gestion	6	45
sur opérations en capital	1 833	5
amortissements dérogatoires	2	7
reprises de provisions pour risques exceptionnels	3 059	180

⁽¹⁾ cf. note 9

15- IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

15.1 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT COURANT / EXCEPTIONNEL

31/12/2015	Résultat courant	Résultat exceptionnel
Avant impôts	35 630	3 020
Impôts	- 1 225	- 7
Après impôts	34 405	3 013

15.2 IMPÔTS PAR PAYS

	31/12/2015	31/12/2014
Impôt en France	- 469	- 310
Impôt en Angleterre (Land Lord non résident)	- 763	- 566
Total	- 1 232	- 876

16- ENGAGEMENTS HORS BILAN

16.1 ENGAGEMENTS REÇUS

Nantissement de 100 actions Form'Plast pour un montant de 1 200 K€.

16.2 ENGAGEMENTS DONNÉS

Dettes garanties par des sûretés réelles :

Types	Biens donnés en garantie	Montant de la dette
Hypothèque	Bâtiments	8 176
Nantissement	Matériels	Néant
Nantissement	Titres	16 753
Covenants	Titres et bâtiments	29 745

Cautions données aux sociétés filiales : 3 508 K€

Lettres de confort données à des sociétés filiales : 21 478 K€

16.3 AUTRES ENGAGEMENTS

L'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite (y compris charges sociales) s'élève à 393 K€. Aucune provision pour risques et charges n'est comptabilisée à ce titre.

16.4 RISQUES DE TAUX DE CHANGE

La SA Groupe Guillin gère ses risques de taux et de change dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie centralisée. En aucun cas, elle ne prend des risques spéculatifs.

Pour la gestion du risque de taux d'intérêt, le Groupe Guillin utilise les instruments suivants :

Caractéristiques	Montant initial en devises	Montant en cours en devises		Échéance	Valeur de marché en milliers d'euros	
		31/12/2015	31/12/2014		31/12/2015	31/12/2014
Swap prêteur taux fixe / Euribor 3m	45 500 K€	0 K€	17 905 K€	2015		- 90
Swap prêteur taux fixe / Libor 3m	21 000 K£	0 K£	9 000 K£	2015		- 140
Swap prêteur taux fixe / Libor 3m	15 000 K£	0 K£	6 075 K£	2015		- 69
Swap prêteur taux fixe / Euribor 3m	5 700 K€	3 900 K€	4 500 K€	2022	- 208	- 254
Total					- 208	- 553

17- DÉLAIS DE PAIEMENTS FOURNISSEURS

Conformément à la réglementation en vigueur, vous trouverez ci-dessous la décomposition du solde fournisseur qui s'élève à 650 K€, contre 411 K€ en 2014.

	2015	2014
Factures non parvenues	237	278
Échéances à moins de 60 jours	413	133
Litiges et avoirs à plus de 60 jours		

18- INTÉGRATION FISCALE EN FRANCE

La société Groupe Guillin, détenant à plus de 95 % les sociétés filiales Guillin Emballages, Dynaplast, Rescaset Concept et Socamel Technologies, a opté pour le régime de l'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale pour les sociétés filiales Guillin Emballages, Dynaplast, Rescaset Concept et Socamel Technologies est établie de sorte que la charge d'impôt supportée par les sociétés intégrées soit la même qu'en absence d'intégration. L'économie de trésorerie, réalisée grâce aux déficits, est prise en compte immédiatement dans le résultat des sociétés déficitaires.

- Impôt comptabilisé : 468 975 Euros (charge)
- Impôt théorique : 660 852 Euros (en l'absence d'intégration fiscale)
- Créance d'impôt à la clôture de l'exercice : 1 370 711 Euros

19- FILIALES ET PARTICIPATIONS – VALEURS MOBILIÈRES

La valeur d'utilité des sociétés reste supérieure à la valeur nette de leurs titres.

Filiales et Participations	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêts et avances accordés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés sur l'exercice
Filiales détenues à plus de 50 %										
Guillin Emballages	11 083	33 902	100,00	11 048	11 048			99 311	12 930	18 110
Alphaform	1 236	23 525	100,00	11 421	11 421			61 691	3 742	2 781
Dynaplast	8 641	15 700	100,00	16 143	16 143			52 533	3 182	2 587
Nespak	2 100	7 416	100,00	6 920	6 920	6 244		62 834	- 5 744	945
Rescaset Concept	800	9 126	100,00	13 351	13 351			46 172	3 024	2 800
Socamel Technologies	5 000	4 875	100,00	28 037	20 037			25 798	1 001	2 568
Veripack Embalajes	460	21 129	100,00	5 000	5 000	4 172		60 290	7 709	
Guillin Inmobiliaria	3	1 232	100,00	3	3	2 675		1 163	414	
Guillin Deutschland	300	85	100,00	300	300	25		9 986	70	
KFB	25	245	100,00	260	260			386	9	
Kiv Kreis	280	5 579	100,00	12 000	12 000	393		28 689	1 427	
Kreis Pack	1 048 (KPLN)	17 093 (KPLN)	100,00	6 566	6 566			83 551 (KPLN)	1 830 (KPLN)	
Anis Opakowania	20 000 (KPLN)	9544 (KPLN)	99,98	5 367	5 367	2 234		85 504 (KPLN)	6 333 (KPLN)	
Sharp Interpack	7 200 (KGBP)	31 053 (KGBP)	100,00	61 553	61 553			1 841 (KGBP)	2 777 (KGBP)	994 (KGBP)
Filiale détenue à moins de 50 %										
Guillin Italia	104	2 820	6,00 ⁽¹⁾	131	131			21 884	931	32
Total Filiales et Participations				178 100	170 100					
Titres immobilisés										
Actions propres				133	133					
Sicav monétaires										
Valeurs mobilières de placement										
Actions propres				210	210					
Sicav monétaires										
Total Valeurs mobilières				178 443	170 443					

⁽¹⁾ Les 94 % restants sont détenus par Guillin Emballages.

20- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

La SA Groupe Guillin a versé sur l'exercice 2015, au titre de dividendes, la somme de 4 516 K€ aux SC La Brayère, SC L'Atelier et SC Le Château, sociétés holding patrimoniales, et à la famille Guillin.

21- RÉCONCILIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DU TABLEAU DES FLUX

	31/12/2015	31/12/2014
Banques créditrices ⁽¹⁾	- 125	- 144
Valeurs mobilières de placements et disponibilités	19 067	22 346
Avances de trésorerie nettes aux filiales	- 4 606	- 12 109
Total	14 336	10 092

⁽¹⁾ Compris dans les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

6 Résultat des 5 derniers exercices en euros

Nature des indications	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	11 487 825	11 487 825	11 487 825	11 487 825	11 487 825
Nombre des actions ordinaires existantes ⁽¹⁾	1 852 875	1 852 875	1 852 875	1 852 875	18 528 750
2- OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 774 410	12 304 571	12 229 632	12 946 130	13 772 242
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	14 427 056	16 964 136	22 236 322	23 981 605	38 144 595
Impôts sur les bénéfices	527 514	- 546 986	- 1 341 709	- 876 045	- 1 231 658
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	10 718 330	19 916 288	20 524 358	16 871 562	37 419 048
Résultats distribués	4 065 750	3 705 750	3 705 750	3 705 750	7 040 925
3 - RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts mais avant dotations aux amortissements et provisions	8,07	8,86	11,28	12,47	1,99
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	5,78	10,75	11,08	9,11	2,02
Dividende distribué à chaque action ⁽¹⁾	2,00	2,00	2,00	2,00	3,80
4 - PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	36	35	37	38	39
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 670 225	2 500 078	2 565 091	2 747 855	3 008 173
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 045 775	1 010 414	1 119 278	1 068 409	1 166 855

⁽¹⁾ Le nominal a été divisé par 10 au 1^{er} juillet 2015.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

1 Ordre du jour

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du conseil d'administration sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, incluant le rapport de gestion du Groupe consolidé,
- Rapport spécial du conseil sur les attributions gratuites d'actions et sur les options de souscription,
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Approbation des comptes annuels de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2015, et des rapports qui les concernent, quitus au Directeur Général et aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Fixation du montant des jetons de présence à allouer au conseil d'administration,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-40-1 du Code de commerce,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce pour une période de 18 mois.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce pour une durée de 24 mois,
- Pouvoirs pour formalités.

2 Projets de résolutions

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes sociaux

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés qui font ressortir un bénéfice de 37 419 048,09 euros.

L'assemblée générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Elle approuve enfin le montant global s'élevant à 35 094 euros des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés et dont l'incidence fiscale, au plan de cet impôt lui-même a représenté 12 083 euros.

L'assemblée générale donne au Directeur Général et aux administrateurs quitus de l'exécution de leur(s) fonction/mandats pour l'exercice approuvé.

Deuxième résolution

Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015 de 37 419 048,09 euros de la manière suivante :

- aux actionnaires à titre de distribution de dividendes, pour : 7 596 787,50 €
- après prélèvement du report à nouveau pour : 18 084,20 €
- le solde, soit : 29 840 344,79 € étant affecté à la réserve ordinaire.

Par conséquent, le dividende par action est fixé à 0,41 €.

Les dividendes versés à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que, à la suite de l'adoption de la Loi de Finances pour 2013, les dividendes perçus, éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, dont le taux est fixé à 21% à compter du 1er janvier 2013.

Ces dividendes seront payés en principe le 17 juin 2016.

L'assemblée générale décide, compte tenu de la détention par la Société d'une partie de ses propres actions, que le dividende revenant aux actions auto-détenues, et non versé de ce fait, sera affecté au compte « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	dividendes en €	autres revenus distribués	
31/12/2014	3,80 €*	NÉANT	NÉANT
31/12/2013	2,00 €*	NÉANT	NÉANT
31/12/2012	2,00 €*	NÉANT	NÉANT

*pour mémoire, la valeur nominale des actions a été divisée par dix à effet du 1^{er} juillet 2015, le nombre d'actions composant le capital social a été de manière subséquente multiplié par dix.

Troisième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice de 38 712 290,11 euros (dont part de Groupe Guillin : 38 711 917,60 euros).

Quatrième résolution

Jetons de présence

L'assemblée générale fixe à la somme de 34 000 euros (trente quatre mille euros) le montant global annuel des jetons de présence à allouer au conseil d'administration au titre de l'exercice 2015.

Cette décision applicable à l'exercice antérieur sera maintenue jusqu'à décision contraire.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-45 du Code de commerce, il appartient au conseil d'administration de répartir le montant global annuel des jetons de présence entre ses membres.

Cinquième résolution

Conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce

Après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, l'assemblée générale prend acte des termes de ce rapport et approuve les conventions qui s'y rapportent.

Sixième résolution

Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce pour une période de 18 mois

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du descriptif du programme de rachat d'actions proposé, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 18 528 750 actions, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital

pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 12 juin 2015 dans sa huitième résolution.

Ces achats pourront être effectués en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance interne et/ou externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions sous conditions à fixer par le conseil d'administration,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tout moyen, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation en vigueur.

La Société n'entend pas recourir à des produits dérivés ou mécanismes optionnels.

Le prix maximum d'achat est fixé à 45 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération). Pour mémoire, la valeur nominale des actions a été divisée par dix à effet du 1^{er} juillet 2015, le nombre d'actions composant le capital social a été de manière subséquente multiplié par dix.

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 83 379 375 euros.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous les accords et d'effectuer toutes les formalités.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Septième résolution**Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce pour une durée de 24 mois**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- donne au conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de

l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

- fixe à 24 mois à compter de la présente assemblée, soit jusqu'au 3 juin 2018, la durée de validité de la présente autorisation, et
- donne tout pouvoir au conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

Huitième résolution**Formalités**

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'assemblée générale les actionnaires justifiant de l'inscription en compte des titres à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 1^{er} juin 2016 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Pour pouvoir participer à l'assemblée, cette attestation de participation doit être transmise au siège social de la Société Groupe Guillin, Zone Industrielle, Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny, 25290 Ornans, en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

À défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a) donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce ; ou
- b) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ; ou
- c) voter par correspondance.

Au plus tard le vingt-et-unième jour précédant l'assemblée, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sera mis en ligne sur le site de la Société, et sera disponible sur demande écrite adressée au siège social de la Société.

À compter de la convocation, les actionnaires pourront demander par écrit au siège social de la Société de leur adresser ledit formulaire. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que la Société le reçoive au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée. Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation au siège social de la Société par voie électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr.

La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions nécessaires doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr, au plus tard le vingt-cinquième jour qui précède la date de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de l'Avis préalable, soit le 5 mai 2016.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être motivées.

Une attestation d'inscription en compte devra également être jointe à ces demandes d'inscription de points ou de projets de résolution à l'ordre du jour afin de justifier, à la date de la demande, de la possession ou de la représentation de la fraction du capital exigée conformément aux dispositions de l'article R.225-71 du Code de commerce. Une nouvelle attestation justifiant de l'inscription en compte des titres dans les mêmes comptes au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, devra être transmise à la Société.

Le texte des projets de résolution présentés par les actionnaires et la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à leur demande seront mis en ligne, sans délai, sur le site de la Société.

Les documents préparatoires à l'assemblée énoncés par l'article R.225-73-I du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la Société au plus tard le vingt et unième jour précédant l'assemblée.

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'assemblée conformément notamment aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce sera mis à disposition au siège social et mis en ligne sur le site internet de la Société.

À compter de cette date et jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 30 mai 2016, tout actionnaire pourra adresser au Président du conseil d'administration de la Société des questions écrites, conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : srichard@groupeguillin.fr. Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Conseil d'Administration

3 Actionnariat - Direction - Contrôle

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

SITUATION AU 10.03.2016. La répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires à plus de 3% du capital	Capital		Droits de vote AGM*		Droits de vote "théoriques"
	Actions	%	Nombre	%	
SC La Brayère ⁽¹⁾	4 242 540	22,90 %	8 264 940	27,05 %	8 264 940
SC L'Atelier ⁽²⁾	3 706 737	20,01 %	7 318 347	23,96 %	7 318 347
SC Le Château ⁽³⁾	3 581 990	19,33 %	7 101 560	23,25 %	7 101 560
Famille Guillin ⁽⁴⁾	384 370	2,07 %	480 370	1,57 %	480 370
	11 915 637	64,31 %	23 165 217	75,83 %	23 165 217
Groupe Guillin	39 813	0,21 %	0	0 %	39 813
Stock Picking France	748 100	4,04 %	1 448 100	4,74 %	1 448 100
FCP CDC PME Croissance	687 270	3,71 %	687 270	2,25 %	687 270
Public	5 137 930	27,73 %	5 249 360	17,18 %	5 249 360
	6 613 113	35,69 %	7 384 730	24,17 %	7 424 543
Total	18 528 750	100,00 %	30 549 947	100,00 %	30 589 760

* Un droit de vote double est attribué aux actions justifiant d'une inscription nominative depuis 4 ans au nom du même actionnaire (article 34 des statuts).

⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽³⁾ ⁽⁴⁾ SC La Brayère, SC L'Atelier, SC Le Château et Famille Guillin agissent de concert.

ADMINISTRATION - DIRECTION - CONTRÔLE

Conseil d'administration

Président : François Guillin

Principales autres fonctions

Président des Sociétés Guillin Emballages, Alphaform, Dynaplast, Nespak, Socamel Technologies, Rescaset Concept et Guillin Italia.
Gérant des Sociétés Guillin España, Guillin Portugal et Guillin Deutschland.
Administrateur des sociétés Socamel UK et Guillin Nederland.
"Secretary" des sociétés Sharp Interpack, Sharpak Yate, Sharpak Aylesham et Sharpak Bridgwater.
Administrateur Unique des sociétés Veripack Embalajes, Groupe Guillin Inmobiliaria España et Tecnologias Socamel 3000.

Administrateurs

Sophie Guillin-Frappier

Administrateur des Sociétés Nespak et Guillin Italia.
Présidente de la Gérance de la Société Anis Opakowania.
Présidente de la société Sharp Interpack.
Dirigeant des Sociétés Sharpak Yate, Sharpak Aylesham, Sharpak Bridgwater, Guillin Nederland et Guillin Deutschland.

Bertrand Guillin

Administrateur des Sociétés Nespak, Guillin Italia et Sharp Interpack.

André Ramousse

Administrateur de la Société Groupe Ramousse.

Christine Guillin

Administrateur des Sociétés Nespak et Guillin Italia.

Jeannine Huot-Marchand

Direction

Président du Conseil d'Administration	François Guillin
Directeur Général	Sophie Guillin-Frappier
Directeur Général Délégué	Bertrand Guillin

Contrôle

Date de nomination ou de renouvellement

Date de fin de mandat

Commissaires aux comptes titulaires :

MAZARS S.A. 131 Boulevard Bataille de Stalingrad « Le Premium » - 69100 VILLEURBANNE représenté par M. Emmanuel CHARNAVEL	06/06/2014	AG 2020 (cptes ex. 2019)
KPMG S.A. Tour Eqho, 2, Avenue Gambetta - 92066 PARIS LA DÉFENSE CEDEX représenté par M. Alphonse DELAROCHE	06/06/2014	AG 2020 (cptes ex. 2019)

Commissaires aux comptes suppléants :

KPMG AUDIT ID S.A.S. Tour Eqho, 2, Avenue Gambetta - 92066 PARIS LA DÉFENSE CEDEX Représenté par M. Jean-Paul VELLUTINI	06/06/2014	AG 2020 (cptes ex. 2019)
Monsieur Frédéric MAUREL 131 Boulevard Bataille de Stalingrad « Le Premium » - 69100 VILLEURBANNE	06/06/2014	AG 2020 (cptes ex. 2019)

Responsables de l'information :

- Financière : Charles Maignien - Tél. 03 81 40 23 26
- Juridique : Sylvie Richard - Tél. 03 81 40 23 27

4 Descriptif du programme de rachat d'actions

Soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 3 juin 2016

BILAN DU PRÉCÉDENT PROGRAMME

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 1^{er} juin 2015 au 29 février 2016.

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe et indirecte :	0,25 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 29 février 2016 :	45 427
Valeur comptable du portefeuille :	386 135,63 €
Valeur de marché du portefeuille :	1 270 050,36 €

Évolution du cours de l'action	Actions Groupe Guillin	
	Achats	Ventes
Nombre de titres contrat de liquidités	203 802	205 285
Total	203 802	205 285
Cours moyen de la transaction contrat de liquidités	20,37	20,16
Total	20,37	20,16
Montants des flux contrat de liquidités	4 152 231,12	4 138 453,86
Total	4 152 231,12	4 138 453,86

Aucune position ouverte au cours de cette période.

Le nombre de titres détenus de manière directe et indirecte est de 45 427 actions, représentant 0,25 % du capital de la Société, dont :

- 11 297 actions détenues au titre de la régularisation des cours selon un contrat d'animation conclu avec la société de bourse Gilbert Dupont, affectées au compte n° 502 121,
- 34 130 actions détenues en vue de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, affectées au compte n° 277 100.

Pour mémoire, la valeur nominale des actions a été divisée par dix à effet du 1^{er} juillet 2015, le nombre d'actions composant le capital social a été de manière subséquente multiplié par dix.

NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Autorisation du programme :

assemblée générale mixte du 3 juin 2016

Titres concernés : actions

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé :

10 % soit 1 852 875 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 45 427 (soit 0,25 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 1 807 448 actions (soit 9,75 % du capital) sauf à céder les titres déjà détenus.

Prix maximum d'achat : 45 euros

Objectifs :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance interne et/ou externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société,

- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le conseil d'administration,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Durée de programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 3 juin 2016 soit jusqu'au 2 décembre 2017.

RAPPORTS

Rapport des Commissaires aux Comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe Guillin S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2015 s'établit à 170 099 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans le paragraphe 2.3 de la note 2 "Principes, règles et méthodes comptables" de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie futurs utilisées, et à revoir les calculs effectués par la société.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et litiges, tels que décrits dans la note 2.9 de l'annexe. Nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre société pour leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris La Défense et à Villeurbanne, le 22 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Alphonse Delaroque

Mazars
Emmanuel Charnavel

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Guillin S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La valeur des goodwill et autres actifs immobilisés a fait l'objet d'un test de perte de valeur par le groupe selon les modalités décrites dans les notes 2.11, 4 et 5 de l'annexe aux états financiers en utilisant la méthode basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés après impôts. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées.

Comme indiqué dans la note 2.4 des états financiers, le groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses concernant notamment l'évaluation des provisions pour litiges. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 22 avril 2016

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Alphonse Delaroque
Associé

Villeurbanne, le 22 avril 2016

Mazars
Emmanuel Charnavel
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Acquisition des actions détenues par des personnes physiques dans les filiales Alphaform, Dynaplast et Guillin Emballages

Les associés personnes physiques des sociétés Alphaform, Dynaplast et Guillin Emballages ont fait part de leur souhait de céder à votre société la totalité des actions qu'ils détiennent dans chacune des trois sociétés. Votre Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 a autorisé l'acquisition par votre société de ces actions. Les cessions de titres ont eu lieu les 27 novembre 2015 et 30 novembre 2015. Les impacts sont présentés ci-après :

- Alphaform : 193 actions détenues par Monsieur François Guillin, 27 actions détenues par Madame Christine Guillin, 26 actions détenues par Madame Sophie Guillin-Frappier, 26 actions détenues par Monsieur Bertrand Guillin et 27 actions détenues par Monsieur André Ramousse, soit un total de 299 actions pour un montant global de 9 236 euros.
- Dynaplast : 12 actions détenues par Monsieur François Guillin, 12 actions détenues par Madame Christine Guillin, 12 actions détenues par Madame Sophie Guillin-Frappier, 12 actions détenues par Monsieur Bertrand Guillin et 12 actions détenues par Monsieur André Ramousse, soit un total de 60 actions pour un montant global de 2 743 euros.
- Guillin Emballages : 1 action détenue par Monsieur François Guillin, 1 action détenue par Madame Christine Guillin, 1 action détenue par Madame Sophie Guillin-Frappier, 1 action détenue par Monsieur Bertrand Guillin et 1 action détenue par Monsieur André Ramousse, soit un total de 5 actions pour un montant global de 347 euros.

Personnes concernées : Monsieur François Guillin, Président du conseil d'administration de Groupe Guillin S.A. ; Madame Christine Guillin, Administrateur de Groupe Guillin S.A. ; Madame Sophie Guillin-Frappier, Administrateur et Directeur Général de Groupe Guillin S.A. ; Monsieur Bertrand Guillin, Administrateur et Directeur Général Délégué de Groupe Guillin S.A. et Monsieur André Ramousse, Administrateur de Groupe Guillin S.A.

L'intérêt de ces conventions pour votre société est de pouvoir simplifier la structure de capital en permettant à Groupe Guillin S.A. de disposer de 100% du capital des sociétés Alphaform, Dynaplast et Guillin Emballages.

Avenant n° 4 au contrat de crédit revolving

Votre société accorde à la société Anis Opakowania, un crédit revolving en zlotys polonais, d'un montant maximum de 30 000 000 PLN et assorti d'un taux d'intérêt WIBOR 1 mois + 0,5 %. Votre Conseil d'Administration du 22 décembre 2015 a autorisé la signature de l'avenant n° 4 au contrat de crédit revolving du 7 décembre 2005 entre votre société et la société Anis Opakowania. L'avenant, signé le 23 décembre 2015, a pour objet la prolongation de ce contrat, initialement à échéance au 31 décembre 2015, jusqu'au 31 décembre 2020.

Montant du crédit accordé à la clôture de l'exercice :

2 233 765 euros

Intérêts comptabilisés en produits au titre de l'exercice :

110 323 euros

Personne concernée :

Madame Sophie Guillin-Frappier, Administrateur et Directeur Général de Groupe Guillin S.A.

L'intérêt de cette convention pour votre société est de permettre à sa filiale Anis Opakowania de disposer de financements suffisants pour assurer son développement.

Avenant à la convention de gestion centralisée de la trésorerie

Une convention de gestion centralisée de trésorerie a été signée le 10 juillet 2012 entre votre société et certaines de ses filiales. À ce titre, votre société est chargée de centraliser les disponibilités financières des sociétés, de les gérer et de les prêter à ses différentes filiales en fonction des disponibilités et des besoins de chacune. Le Conseil d'Administration du 28 avril 2015 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de gestion centralisée de trésorerie dont l'objet est notamment :

- D'intégrer à la centrale de trésorerie les sociétés Tecnologias Socamel 3000, S.L. et Guillin Deutschland ;
- De préciser les conditions des opérations de financement et de placement entre la Société et ses filiales.

L'avenant a été signé en date du 29 juin 2015.

Personnes concernées : Monsieur François Guillin, Président du conseil d'administration de Groupe Guillin S.A. ; Madame Christine Guillin, Administrateur de Groupe Guillin S.A. ; Madame Sophie Guillin-Frappier, Administrateur et Directeur Général de Groupe Guillin S.A. et Monsieur Bertrand Guillin, Administrateur et Directeur Général Délégué de Groupe Guillin S.A.

L'intérêt de cette convention est d'assurer une gestion optimisée de la trésorerie entre Groupe Guillin S.A. et certaines de ses filiales.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Convention de licence d'utilisation de logos

Votre société concède, par le biais de conventions et de leurs avenants, à ses filiales étrangères le droit non exclusif et non transférable à des tiers d'utiliser les logos de Groupe Guillin. La concession est consentie pour une durée d'un an, renouvelable, moyennant une redevance annuelle fixée en fonction du montant du chiffre d'affaires hors taxe réalisé par les filiales à l'extérieur du groupe.

Redevance comptabilisée au titre de l'exercice :

Anis Opakowania

314 062 euros

Convention de prestations de services

Les prestations de services rendues par votre société (assistance en matière notamment financière et comptable, juridique et fiscale, marketing) au profit de ses filiales sont rémunérées sur la base du coût de revient.

Prestations de services comptabilisées au titre de l'exercice :

Anis Opakowania

6 100 euros

Les personnes concernées par ces conventions sont les suivantes :

	François Guillin	Christine Guillin	Sophie Guillin-Frappier	Bertrand Guillin	André Ramousse
GROUPE GUILLIN SA	Président du Conseil d'Administration	Administrateur	Administrateur et Directeur Général	Administrateur et Directeur Général Délégué	Administrateur
Anis Opakowania			Présidente de la Gérance		

Fait à Paris La Défense et à Villeurbanne, le 22 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Alphonse Delaroque

Mazars
Emmanuel Charnavel

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

Assemblée générale mixte du 3 juin 2016

(7^{ème} résolution)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en oeuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Paris La Défense et à Villeurbanne, le 22 avril 2016

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Alphonse Delaroque

Mazars
Emmanuel Charnavel



ZI - BP 97 - 25290 ORNANS - France
Tél. 03 81 40 23 23 • Fax 03 81 62 15 92
www.groupeguillin.com